1ER OCTOBRE 2015
DÉPOT : BRUXELLES X
N°40

Pleinchamp

HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE

PÉRIODIQUE D'INFORMATION AGRICOLE DIFFUSÉ LE JEUDI AUPRÈS DE TOUS LES EXPLOITANTS AGRICOLES DE WALLONIE
Chaussée de Namur, 47 B-5030 - Gembloux - Tél. : 081 60 00 60 - Fax : 081 60 04 46 - email : pleinchamp@fwa.be - www.fwa.be

CETTE SEMAINE

- La FWA à Namur 3
- Actions auprès de la grande distribution 4
- Rencontre interprofessionnelle, un succès boeuf 5
- ADISA, les nouvelles aides à l'installation et à l'investissement 6
- Céréales: baisse de la production européenne et prix en berne 7
- Démo maraîchère sous la pluie 8
- Pomme d'appui 9
- Développement durable, agenda 2030, l'agriculture impliquée 10
- L'avis du Cadco 11
- MAE et Bio : Quels montants ? ... 12-13
- Contrôle APL, quelques points d'attention 14
- Zwischen Eupen und Sankt-Vith 15
- Marchés 16
- Concours de Thuillies 20

ÉDITO

La FWA mobilisée une fois de plus!

Excellente mobilisation des membres de la Fédération Wallonne de l'Agriculture à Namur ce mercredi 23 septembre à l'occasion de la rentrée du Parlement de Wallonie. La FWA s'était une nouvelle fois mobilisée pour réclamer une meilleure reconnaissance et valorisation des nombreux efforts faits par les agriculteurs en matière d'environnement, et dénoncer la lourdeur administrative à laquelle nos fermes sont soumises.
Poursuivant son travail sur tous les fronts, la FWA des provinces de Liège, Luxembourg et Namur a organisé des actions de sensibilisation dans les principales enseignes de grande distribution sur la thématique de la viande bovine.

ANNE PÉTRÉ - YVAN HAYEZ

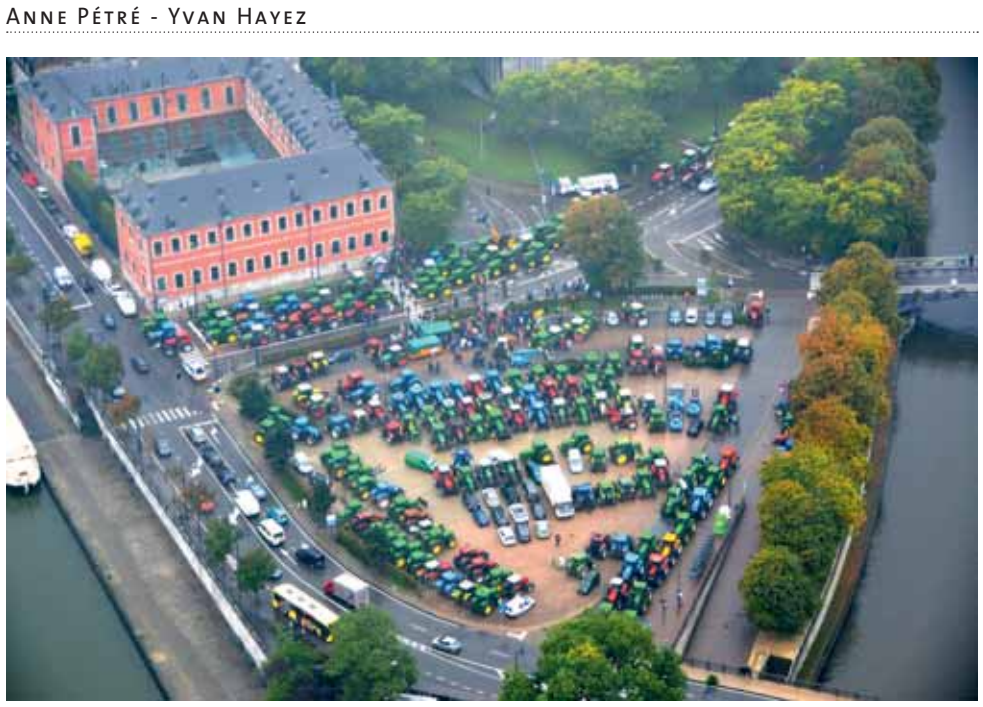

Mercredi dernier, le but de notre présence devant le Parlement de Wallonie était surtout de demander à nos responsables politiques, et en particulier aux Ministres en charge des matières qui concernent notre secteur, une rapide et efficace simplification des démarches administratives que doivent remplir les agriculteurs. La FWA veut, par ce travail réalisé en parallèle aux actions menées sur les prix, diminuer la pression qui s'exerce sur nos fermes: les démarches administratives, les exigences environnementales prennent du temps et ont un coût pour les agriculteurs !

Ce service à la société mérite d'être reconnu tant par nos élus que par nos concitoyens.

Nos services ont distribué à l'ensemble des parlementaires un dossier relevant les difficultés rencontrées par le secteur. Tout d'abord, nous avons défini une série de revendications transversales:

- évaluer et prendre en compte les impacts économiques des législations environnementales
- garantir un avenir aux exploitations agricoles et maintenir la compétitivité des exploitations wallonnes
- prendre en compte la qualité de travail de nos agriculteurs
- établir la concertation le plus en amont possible de la prise de décision et tenir compte des impératifs de terrain
- abandonner les obligations de moyens au profit des obligations de résultats
- «vendre» auprès des autorités européennes, de nos citoyens/consommateurs les efforts de nos agriculteurs wallons en faveur de l'environnement

Plus précisément, des revendications détaillées ont été formulées pour les dossiers suivants: PGDA, produits phytos, organisation des contrôles, et carnet de champ.

Des revendications FWA qui ont reçu un accueil encourageant et qui devraient donner lieu à une amélioration très concrète dans les exploitations...

Qu'avons-nous demandé et obtenu ?

De façon générale, le Ministre de l'Environnement a reconnu le poids important des démarches administratives qui pèse sur le monde agricole. Il a accepté le principe de mise en place de réunions de travail réunissant l'administration, le Cabinet et la FWA pour une simplification

Suite à la page 2

BLÉ D'HIVER
ANAPOLIS
LE RENDEMENT DÉPASSE DE LOIN LES ATTENTES!
RÉSULTATS 2015
GEMBLOUX: 107% (SEMIS OCT, 1F) 105% (SEMIS OCT, 2F)
CPL VÉGÉMAR: 102,4% - 13.484 KG/HA
CARAH: 102,0% - 12.723 KG/HA
CRA-W: 104,3% - 12.198 KG/HA
TRÈS BONNE RÉSISTANCE À LA ROUILLE JAUNE ET À LA FUSARIOSE
Clovis Matton
www.limagrain.be

Suite de la page 1

des procédés dans les divers dossiers qui relèvent de l'environnement.

Sur le dossier des transferts d'effluents:

- le Ministre acceptera désormais que la prénotification papier des transferts se fasse la veille avant 14h plutôt que 48h à l'avance.
- une procédure de simplification de la déclaration informatique va être réalisée
- une analyse de la possibilité de notification par sms va être lancée
- les agriculteurs qui ne sont pas en ordre dans leurs déclarations des transferts déjà effectués pourront accéder à une procédure leur permettant de régulariser leur situation sans risque de sanction.

Dans le dossier "phytos", le Ministre a retenu la demande de la FWA de ne pas aller au-delà des exigences européennes. Le Ministre a exprimé son souhait de se concentrer, dans ce dossier, sur l'usage des phytos par les particuliers.

Par ailleurs, le Président de la commission Agriculture du Parlement a émis l'idée d'organiser des réunions conjointes avec la commission Environnement du Parlement pour une meilleure coordination des dossiers qui concernent ces deux compétences.

Au-delà des engagements politiques pris ce mercredi, la FWA restera très vigilante pour qu'intervienne une concrétisation de ces déclarations d'intention dans les meilleurs délais.

Nos militants FWA ont également profité de leur présence à Namur pour dialoguer avec nos concitoyens et leur distribuer un tract expliquant les raisons de leur mobilisation et valorisant le travail qu'ils réalisent au quotidien pour la gestion de notre environnement. Nous sommes particulièrement satisfaits de la très belle image qu'a offerte le monde agricole par cette manifestation qui s'est déroulée, et tous les commentaires dans la presse en témoignent, dans le respect de la population namuroise et des usagers de la route.

Fin de semaine, les provinces de Liège, Luxembourg et Namur ont organisé des actions de sensibilisation en grandes surfaces, toutes enseignes confondues, sur la thématique de la viande bovine. L'objet de ces actions était de dénoncer la stagnation depuis 30 ans, du prix des bêtes départ ferme alors que les charges de production n'ont cessé d'augmenter. A l'heure où nous mettons sous presse, d'autres actions «viande bovine» sont encore en cours ou en préparation dans d'autres régions et provinces, témoignant une fois de plus de la mobilisation des membres de la FWA, de l'UAW et de la FJA (voir article dans nos pages)

Enfin, en ce qui concerne l'enveloppe de 13 millions octroyée à la Belgique suite aux manifestations de Bruxelles et de Luxembourg, un accord est intervenu entre les Ministres régionaux, sous l'égide du Ministre fédéral, pour la répartition entre Flandre et Wallonie.

La Wallonie a obtenu 4,815 millions, ce qui représente 37% de l'enveloppe belge. Compte tenu de la prise en considération du secteur porcin, cette répartition nous semble correcte. Les structures de la FWA se réunissent dans les prochains jours pour définir les modalités les plus opportunes d'affectation de l'enveloppe belge.

Comme déjà évoqué dans les précédentes éditions, nous serons particulièrement attentifs à la situation de tous nos secteurs agricoles afin de pouvoir tirer un bilan objectif qui servira à l'évaluation des mesures prises jusqu'ici lorsque se réunira le Conseil européen des Ministres de l'Agriculture qui devra, à son tour, décider d'éventuelles mesures complémentaires si celles de septembre n'étaient pas suffisantes. Et c'est sur base de cette évaluation que les instances dirigeantes de la FWA décideront d'éventuelles nouvelles actions.

La FWA à Namur... en images

Comme nous l'avons largement abordé dans l'édito de cette semaine, nous étions présents à Namur ce mercredi 23 septembre à l'occasion de la rentrée du Parlement de Wallonie.
Une manifestation efficace, qui s'est déroulée dans le calme et sans déranger la population namuroise. Le genre d'action qui ne laisse que de très belles images...

La délégation FWA reçue par les Ministres et des représentants du Parlement de Wallonie

Les tonnes de papiers qui symbolisent les tracasseries administratives qui s'accumulent pour les agriculteurs

Les manifestants FWA qui arrivent à pied

Les revendications s'expriment aussi avec humour!

Et ceux qui sont venus en tracteur

Au barbecue de la FJA, on en profite pour discuter avec les Ministres...et pour une fois, on a le droit de parler la bouche pleine

A la sortie des discussions, les Ministres, les Présidents de la FJA (Pierre André) et de la FWA (Daniel Coulonval) prennent la parole

Il n'est jamais trop tôt pour participer à sa première manif: le Président de la commission Structures & Environnement a amené la relève!

NUTRILOR
NUTRITION-SANTE ANIMALE

Le Top des minéraux

• UNE ÉQUIPE TECHNIQUE RENFORCÉE !
• DES REMISES SUR TOUTES NOS FORMULES !

SEMOULOR
en Belgique

1540-07 jbtt

SPECIAL J.O
SEMOULOR 25/5-21/7-16/8
SEMOULOR 10/10-6/10
SEMOULOR CELL 16/7
(avec 1800 mg/kg méthionine de zinc)
SEMOULOR 25/5 + biotine + méthionine de zinc
SEMOULOR CELL 16/7 + biotine
SEMOULOR GESTATOP

PROMOTION
du 1/10/2015 au 15/11/2015
-25€/T par 1000kg d'une même formule
-12,5€/T par 500kg d'une même formule

ANALYSES DE FOURRAGES GRATUITES
SUR SIMPLE DEMANDE
AVEC CALCUL DE RATION
PAR NOS SPECIALISTES

SOIGNEZ NUTRILOR MALIN

Une équipe d'ingénieurs nutritionnistes à votre service :
Nicolas LEROY: 0478/54.65.24 • Damien GREGOIRE: 0473/52.33.96
Mathieu BINET: 0497/28.52.94 • Arnaud CLAUSE: 0498/97.97.60
Romain DE BUYL: 0497/55.35.06 • Sylvain BAUGNIES: 0491/25.86.51

NUTRILOR® Tél. 085/84.60.36

Actions auprès de la grande distribution: une meilleure mise en évidence et un meilleur prix pour la viande bovine belge!

Les éleveurs bovins de différentes régions en Wallonie ont décidé de se rendre dans les grandes surfaces de leur région pour sensibiliser les distributeurs locaux sur la situation du secteur bovin. Ils ont ainsi distribué des tracts aux consommateurs et remis un courrier reprenant leurs attentes aux responsables des magasins, toutes enseignes confondues. Vous trouverez des photos de ces actions en regard de ce texte. Voici, par ailleurs, un petit résumé des éléments abordés.

Marie-Laurence Semaille

- L'écart entre l'évolution des prix à la production et les prix à la consommation augmente. Les producteurs touchent pour leur bétail un prix similaire au prix d'il y a 30 ans; est-ce normal?

- La tendance haussière prévue dans l'accord signé par le groupe viande bovine de la 'Concertation Chaine' n'est clairement pas respectée. Le problème structurel des prix bas persiste depuis trop longtemps: l'index reste inférieur de 25 % à l'index calculé en 2005. La situation des prix ne s'améliore donc pas pour le secteur et cela malgré les concertations et négociations en interprofession.

- La réduction des aides européennes est importante, or ces aides constituent une part importante du revenu des exploitations viandeuses. Dans certaines exploitations, cette baisse représente environ -0.50 cents au kg/carcasse. Pour pallier à ce désengagement européen, il est vital de retrouver un prix rémunérateur.

- La viande étrangère prend une place de plus en plus importante dans les étalages. Les distributeurs en font une promotion intense à un prix très élevé. Les producteurs wallons demandent à ce qu'on respecte leur travail et la qualité de leurs produits. La différence de prix est injustifiée. Mettons plus en avant la qualité, la durabilité et l'aspect familial de l'élevage en Wallonie.

En conclusion

Stop à la concurrence entre distributeurs et entre abattoirs sur le dos du maillon le plus faible. La viande bovine n'est pas un produit d'appel; arrêtez de banaliser notre production!

En Belgique, les distributeurs peuvent décider d'une rémunération équitable au travers de toute la filière. Nous ne sommes pas sur le marché mondial mais bien presque exclusivement sur le marché national et donc, la grande distribution a tous les outils en main pour garantir un revenu équitable à la production. Les producteurs demandent une juste rémunération pour leur production.

Les éleveurs en action...

Dans les provinces de Liège, Luxembourg et de Namur, nos éleveurs ont interpellé des gérants de supermarchés, toutes enseignes confondues, sur la problématique de la viande bovine.

Pratiquer un juste prix et privilégier nos produits wallons, voilà la demande qu'ils ont portée à travers toutes leurs visites de grandes surfaces.

A Waremme, les éleveurs ont interpellé plusieurs enseignes pour appuyer leurs revendications

Et Marche a pris le relais ce lundi!

A Bastogne et Libramont aussi, nos éleveurs sont là

On distribue aussi un tract à destination du consommateur: la viande bovine, c'est tout bon pour la santé et pour l'environnement

Paiement du remboursement de la discipline financière 2014

Le 28 septembre, la DGA nous a communiqué l'avis suivant...

La discipline financière imposée aux aides agricoles par les règles budgétaires de l'Union européenne a généré un surplus La réserve de crise, alimentée notamment par les prélèvements au titre de la discipline financière prélevée en 2013 n'a pas été utilisée dans sa totalité. Le surplus est reversé aux Etats membres sous forme d'une enveloppe à redistribuer aux agriculteurs. Le paiement du remboursement vient d'être versé sur les comptes des agriculteurs bénéficiaires.

Le montant payé au titre de remboursement de discipline financière s'élève à 7,4 millions € pour la Wallonie et concerne 11.600 agriculteurs. Le montant individuel se monte à 2,801% des montants supérieurs à 2.000 € de l'ensemble des paiements directs 2014 (Prime unique, prime à l'herbe et vache allaitante).

En outre, au titre du soutien à la vache allaitante, un autre solde de 305.000 € a également été versé (le coefficient de réduction de ce régime passe de 10,8% lors du paiement de juin à 10,35%) afin de tenir compte du solde de l'enveloppe VA encore disponible).

La communication utilisée pour ce paiement est: Paiements directs 2014 - remboursement discipline financière.

-10%
TOUS LES SAMEDIS MATINS
8h30 à 12h POUR LES ENLÈVEMENTS
PAIEMENT COMPTANT
(bancontact possible)
FILMS D'ENSILAGE ● SOUS-FILMS À VIDE ●
FILETS DE PROTECTION ●
SANGLES ● SACS SILO ● TISSUBEL
Représentant pour la Wallonie & adresse d'enlèvement:
Georges Duchemin, Rue Taillée voie 2, 6230 Buzet Tel.: 0497 91 88 60
pype
AGRO & GEO
TEXTILES
www.pypeagt.be
Meensesteenweg 262, 8890 Dadizele TEL. 056 50 15 50

ADISA: Les nouvelles aides à l'installation et à l'investissement

Ce 1er octobre entre en vigueur le nouvel arrêté pour les aides à l'investissement et à l'installation (en abrégé ADISA). Le régime transitoire a donc pris fin hier et depuis aujourd'hui, ce sont de nouvelles règles qui sont d'application pour l'octroi de ces aides. Normalement, une partie des formulaires doit déjà être en ligne mais, si ce n'est pas le cas, cela ne saurait trop tarder. Quant aux changements, nul doute que le plus important sera la sélection des demandes imposée par l'Europe.

Isabelle Jaumotte

Les aides à l'installation des jeunes agriculteurs ainsi que les aides à l'investissement font partie du programme de développement rural et sont donc cofinancées pour partie par la Wallonie et pour une autre par l'Europe. Le nouveau programme de développement rural, couvrant la période 2014-2020, ayant été approuvé tardivement par la Commission, les aides ont quelque peu traîné et, en attendant, elles étaient limitées par le régime transitoire tant en pourcentage (20%) qu'en montant (20.000 €) et en nombre (2 demandes maximum).

Le nouvel arrêté, même s'il n'est pas encore officiellement publié, entre en vigueur ce jeudi 1er octobre 2015 et met ainsi un terme au régime transitoire. Ce sont donc les nouvelles règles et les nouvelles modalités d'octroi qu'il va falloir respecter pour bénéficier des aides.

Petit tour d'horizon de ce qui change...

Sélection des demandes

Afin d'éviter les effets d'aubaine, la Commission a imposé de sélectionner les demandes afin d'aider les «meilleurs projets» et ce, que ce soit pour les aides à l'investissement mais aussi pour les aides à l'installation.

Deux solutions s'offraient alors à la Région, soit une procédure d'appel à projets avec introduction des demandes d'aide à date fixe et sélection des meilleurs, soit introduction continue et un classement des demandes sur base d'une cotation établie en fonction de critères de sélection déterminés. C'est cette dernière solution qui a été privilégiée.

Concrètement, comment cela va-t-il se passer?

Les sélections, ou classements, se feront par bloc de 3 mois ou trimestre. Tous les dossiers introduits dans le courant d'un bloc (le premier étant le dernier trimestre 2015), seront classés dans le courant du bloc suivant (la première sélection se fera au cours du premier trimestre de 2016). En fonction du budget alloué pour ce bloc, les demandes qui ont la meilleure cote seront acceptés et ainsi de suite jusqu'à ce que l'enveloppe soit épuisée. Les projets non retenus seront refusés et devront être réintroduits dans un bloc suivant.

Ainsi, par exemple, tout dossier introduit durant le dernier trimestre 2015 sera notifié courant du premier trimestre 2016. Deux inconnues:

- est-ce qu'il sera favorable ou défavorable? Tout dépendra de la valeur des autres demandes introduites dans le même trimestre et du budget disponible.

- quand est-ce qu'il sera notifié, en début, au milieu ou en fin de trimestre? Tout dépendra du nombre de demandes. En routine, on peut espérer que ça arrive bien avant la fin du trimestre, de manière à permettre, en cas décision défavorable, de réintroduire dans ce même trimestre. Mais au démarrage, on ne doit pas s'attendre à avoir des décisions avant la fin du mois de mars. Autant s'y préparer donc...

A noter que même si, dorénavant, les investissements pourront être réalisés après avoir été notifiés recevables, il sera assez risqué d'investir avant d'avoir reçu la notification favorable. En effet, si après sélection, la demande devait être refusée, une nouvelle ne pourrait être réintroduite si l'investissement est déjà entamé (facture datée d'avant l'introduction). Pour cela, les choses n'ont pas changé... une demande ne peut concerner qu'un investissement qui n'a pas encore été entamé ou réalisé!

Aides à l'installation

Nouveauté pour cette période, l'aide à l'installation n'est plus conditionnée à des investissements de reprise ou de création, et donc à un crédit. Dorénavant, pour autant que le jeune introduise un plan de développement valable, il recevra une aide de 70.000 € en 2 tranches en cas de reprise et en 4 tranches en cas de création. La dernière tranche étant payée après vérification de l'atteinte des objectifs du plan, soit pas avant 3 ans.

Par contre, avec ce système, il n'y aura plus d'aide pour les secondes phases d'installation vu que l'entièreté de l'aide aura été octroyée dès le début. Pour celles et ceux qui auraient bénéficié d'aides pour une première phase, ils pourront bénéficier du solde pour leur seconde phase, pour autant qu'ils réalisent les investissements liés à cette seconde phase avant le 31 décembre 2016 et qu'ils introduisent une demande dans les 12 mois de ces investissements.

Quant au stage, alors qu'il devait être abandonné pour devenir un critère de sélection, il reste obligatoire mais pour une durée de seulement 20 jours et non plus 3 mois comme précédemment.

Enfin, les critères de sélection qui permettront de classer les demandes d'aide seront fonction de l'expérience pratique du jeune, du nombre de jours de stage (au-delà des 20 jours obligatoires), des prestations en service de remplacement et de la pertinence du projet.

Aides à l'investissement

Pour les demandes d'aide à l'investissement, fini les plans sur 3 ans. Dorénavant, chaque investissement devra faire l'objet d'une demande unique, et un maximum de 2 demandes pourront être introduites par bloc (ou trimestre).

Les aides seront fonction de chaque projet et seront calculées comme suit: un taux de base de 10% auxquelles s'ajoutent plusieurs majorations dont:

- 10% si jeune de moins de 40 ans
- 10% si investissement spécifique qualité différenciée ou bio
- 10% si investissement très favorable à la durabilité de l'exploitation (sur base d'une liste)
- 5% si investissement favorable à la durabilité de l'exploitation (sur base d'une liste)
- 5% si 5 cultures différentes sur l'exploitation (sur base de la déclaration PAC)
- 5% si en zone soumise à des contraintes naturelles (ex-région défavorisée)
- 2,5% si SAU inférieure à 60 ha/UT
- 2,5% si exploitation avec min. 50% de prairies permanentes.

Il n'y a pas de limitation dans le nombre de majorations possibles, par contre, l'aide est plafonnée à maximum 40%. De plus, comme la période précédente, le total cumulé des aides possibles pour la période 2014-2020 ne pourra pas dépasser les 200.000€.

Quant aux critères de sélection, ils seront fonction de la présence d'un jeune de moins de 40 ans sur l'exploitation, des caractéristiques de l'exploitation (bio, qualité différenciée, en zone soumise à des contraintes naturelles, avec min. 50% de prairies permanentes, de moins de 60ha/UT, avec min. 5 cultures différentes) ou encore, de l'importance de l'investissement (faible, moyenne ou élevée sur base d'une liste d'investissement).

Des taux d'aides quelque peu différents sont prévus pour les CUMA et pour les aides à la diversification non agricole.

Une garantie qui a un coût

La dernière grosse nouveauté, et pas des moindres, concerne la garantie publique qui, si elle est encore octroyée, devra être valorisée. En effet, la Commission européenne considère que le fait de garantir un crédit est une forme d'aide et qu'elle doit donc être déduite du plafond. Dès lors, que ce soit en installation ou en investissement, la «valeur» de la garantie sera déduite du montant des aides octroyées.

Pour le reste, la garantie publique reste complémentaire aux autres sûretés constituées par l'agriculteur et ne couvrira pas plus de 75% de la valeur du crédit. Cette valeur de crédit sera plafonnée, pour l'octroi de la garantie, à 500.000€ pour les aides à l'installation et à 400.000€ pour les aides à l'investissement.

Impossible d'être exhaustif en si peu de place et de pouvoir vous donner tous les détails notamment des conditions d'admissibilité tant du demandeur que de la demande d'aide. Promis, dans les prochaines semaines, nous vous reviendrons avec un dossier plus complet sur les aides tant à l'installation qu'à l'investissement. En attendant, n'hésitez pas à prendre contact avec votre secrétaire FWA ou votre consultant.

Mathieu Vrancken, nouveau président de Vegaplan

L'asbl Végaplan vient de se choisir un nouveau président en la personne de Mathieu Vrancken. La vice-présidence est attribuée à Jean Maertens.

De gauche à droite: Jean Maertens et Mathieu Vrancken, respectivement vice-présidents et présidents de Synagra et Antoon Wallays et Alain Masure, leurs prédécesseurs

Mathieu Vrancken, docteur en sciences vétérinaires, est Président de la Confédération des Betteraviers Belges (CBB) et du «vakgroep akkerbouw» du Boerenbond. A la présidence de Vegaplan, il succède à Antoon Wallays, administrateur d'Agristo SA.

Jean Maertens, président de Synagra, l'association professionnelle de négociants en céréales et autres produits agricoles, a été élu Vice-Président. Il succède à Alain Masure, directeur du Service d'Etudes au sein de la FWA.

Conformément aux statuts de l'association, le Président et le Vice-Président de Vegaplan sont alternativement choisis parmi les représentants des secteurs 'Production Primaire' et 'Négoce et Transformation'.

Après avoir remercié son prédécesseur et affirmer reprendre sa fonction avec enthousiasme, le nouveau président a rappelé qu'à ses yeux, en ces temps difficiles (des temps de crise même) pour les producteurs, la garantie de la qualité et de la sécurité des matières premières et des produits agricoles est plus importante que jamais.

Les 17.000 exploitations agricoles certifiées témoignent de l'importance du Standard Vegaplan, qui constitue à la fois une garantie et une condition d'achat pour les acheteurs de produits végétaux. Cette importance est encore rehaussée par la reconnaissance du Standard Vegaplan par les autorités régionales en matière de respect de la réglementation IPM, ainsi que par la déclaration d'équivalence de l'AFSCA en matière de contrôle de la sécurité alimentaire. Nous continuons à œuvrer pour que le certificat Vegaplan ouvre également aux producteurs les portes du marché international sans devoir se soumettre à d'autres certifications.

PROTÉGEZ VOS ENSILAGES DE MAÏS
Pour votre silo de maïs
NUTRILOR
Supplémenté en plantes
Stimulez l'immunité de vos animaux grâce aux innovations NUTRILOR
TENEURS:
• 500 mg/Kg IODE (sous forme Iodure de potassium pour une disponibilité maximale)
• 50 mg/Kg SELENIUM
Eucalyptus
BOVILOR® I/Se
Le Bovilor I/Se est un sel enrichi en IODE, SELENIUM et plantes bactériostatiques. Il peut être distribué comme un sel normal afin d'apporter le SELENIUM et l'IODE nécessaires au maintien de bonnes performances d'élevage de votre troupeau.
Mode d'emploi: - Bovilor i/Se remplace le sel classique: 50 à 100 gr/jour/animal après le vêlage. - Bovilor I/Se peut être incorporé dans l'ensilage d'herbe à raison de 2kg/tonne et entre 50 et 100 kg/Ha d'ensilage de maïs.
bovilor
Lavande
Origan
Thym
Le Bovilor I/Se contient un noyau de plantes destiné à contrôler le développement des bactéries pathogènes dans les silos et le rumen des animaux.
1538-03jsht
Une équipe d'ingénieurs nutritionnistes à votre disposition
Nicolas LEROY: 0478/54.65.24 - Damien GREGOIRE: 0473/52.33.96 - Arnaud CLAUSE: 0498/97.97.60
Mathieu BINET: 0497/55.35.06 - Romain DE BUYL: 0497/55.35.06
SOIGNEZ MALIN
ETS P. LALOUX s.a.
Zone industrielle de Sclayn-Anton • B-5600 ANDENNE
Tél. 085/894.60.36 - Fax 085/84.91.09 • e-mail: nutrilor@skynet.be

Rencontre interprofessionnelle: un succès bœuf!

Le Comité du Terroir de la Botte du Hainaut et ses partenaires, dont la FWA et la FRW font partie, ont récemment organisé à Macon une journée d'étude consacrée à la consommation locale de viande bovine. Une centaine de représentants des éleveurs-engraisseurs, bouchers-chevilleurs, restaurateurs et acteurs du secteur étaient présents. Après l'introduction de la journée, les participants ont échangé en tables rondes.

Marie-Laurence Semaille (1) et Céline Lemaire (2)

Éleveurs, engraisseurs, bouchers, restaurateurs... La filière viande était bien représentée à Macon

La viande bovine est une spéculation essentielle pour nos assiettes et nos paysages. Pourtant, dans le Hainaut, l'élevage est en un déclin: le nombre de bovins y a diminué de 28,5% en 25 ans.

Début septembre à Macon, une intéressante journée d'étude était consacrée à la consommation locale de viande bovine. Elle était organisée à l'instigation de l'asbl Comité du Terroir de la Botte du Hainaut, en collaboration avec le SPW-SPF, l'APAQ-W, la Fondation Rurale de Wallonie, la Fondation Chimay Wartoise, Hainaut Développement, la Fédération Wallonne de l'Agriculture, le Collège des Producteurs et la Fédération nationale des Bouchers, Charcutiers et Traiteurs de Belgique.

Des professionnels pour alimenter la réflexion

Vincent Vandromme, éleveur-engraisseur, a listé quelques freins à la production de viande locale: les campagnes de dénigrement de la consommation de viande bovine, le manque de valorisation des abattoirs locaux, les difficultés à faire comprendre les spécificités de nos élevages wallons par rapport aux viandes d'importation...

Pierre Mallieu, Secrétaire général du Herdbook BBB, a illustré «la face cachée de la vérité sur le BBB» en mettant en avant la manipulation des informations et des données scientifiques par les lobbys et l'industrie alimentaire, qui ont provoqué une diminution de 30% de la consommation nationale de viande rouge entre 1980 et 2005.

Les perspectives et enjeux du marché ont été dressés par Patrick Schifflers, Président de la FEBEV. On assiste à une chute de la consommation domestique au profit de la consommation hors foyer (transformation, restaurants, cantines...). La vente de viande dans les Hard Discount est en hausse (9,8%) alors que celle auprès des bouchers indépendants (26,5%) est en baisse, provoquant une pression sur les prix pour la grande distribution classique (39,6% de parts de marché). La grande volatilité du prix du cinquième quartier influence également le prix alors que, traditionnellement, les abats et la peau permettent de payer les frais d'abattage. Le taurillon BBB accompagné de sa sauce est «le réflexe d'achat» des consommateurs en grande surface (80% du marché), qui se dirigent vers une viande maigre et au visuel rouge clair. Au restaurant par contre, le client s'attache à l'aspect gustatif. Le taux d'auto-approvisionnement belge en bovins viandeux est, d'après les dernières estimations, de 117%: le BBB est produit et consommé dans sa grande majorité en Belgique. Il s'exporte difficilement.

Des professionnels de l'Horeca (brasseries, restaurants, traiteurs) ont été sondés par Luc Marchal, restaurateur et Président de la section des restaurateurs de la Fédération Horeca Wallonie. La réponse quasi unanime était «évidemment que nous privilégions le bœuf wallon dans nos cuisines!». Les autres avancent la difficulté d'approvisionnement (qualité et quantité) à l'inverse des grossistes français (marché de Rungis en tête) et la commodité d'utiliser des viandes étrangères (pour les dates limites de consommation notamment). Il est important de booster les habitudes alimentaires des consommateurs, en particulier des enfants, pour revenir à une cuisine familiale: parmentier, morceaux à cuisson lente, carbonnades... afin de veiller à un équilibre matière (morceaux nobles et morceaux à bouillir), quelles que soient les saisons.

Jean-Luc Pottier, Président de la Fédération nationale des Bouchers, Charcutiers et Traiteurs, a expliqué que les bouchers sont à la recherche d'une viande de qualité différente (plus maturée, moins dégraissée, avec plus de goût...) leur permettant de se différencier des standards des grandes surfaces mais malheureusement, ils sont souvent soumis aux standards d'abattage et de découpe imposés par la grande distribution. Pourtant, les bouchers bénéficient d'un contact direct avec la clientèle (conseils de cuisson, d'accompagnement...) et affirment leur soutien aux producteurs.

Tous les intervenants s'accordent à dire que notre production souffre d'un déficit d'image due à un manque d'information, de formation et de sensibilisation des consommateurs, des restaurateurs et du grand public.

Le travail dans les différents ateliers était basé sur 4 questions que voici.

Discussions animées en tables rondes. Ici avec le représentant des restaurateurs

Quelles qualités recherchées dans la viande?

C'est la tendreté et le goût qui ressortent en premier. Pour les participants à la table ronde, il est important à l'avenir de revoir les critères d'âge d'abattage, de maturation, d'émoussage et de parage afin d'aller vers une viande qui réponde mieux aux attentes de certains consommateurs plus soucieux d'une viande rouge et plus maturée. La graisse de couverture n'est pas un problème. Au contraire, elle peut être appréciée pour la meilleure présentation des produits en restauration.

Tous sont d'avis que la viande belge est capable de bien répondre aux attentes de tous les opérateurs: restaurateurs, tavernes, cantines, catering... c'est un bon compromis.

Quels sont les obstacles à la consommation de viande locale?

Les obstacles identifiés sont nombreux. Il y a tout d'abord des campagnes anti-viande qui ont un impact très important sur la perception de la viande par le consommateur. Viennent ensuite des problèmes liés aux demandes parfois très hétéroclites entre les restaurateurs, les collectivités, les familles, ... La partie administrative de la traçabilité est très lourde quand les restaurateurs ou les collectivités ont de nombreux fournisseurs locaux. C'est plus facile de s'adresser à un seul grossiste qui fournit tous les produits. La régularité de l'approvisionnement en qualité et en quantité est également parfois un obstacle à surmonter quand un restaurant ou une collectivité fait le choix d'un approvisionnement local. Il est dès lors important de rappeler ou d'apprendre au consommateur qu'il y a des aléas impondérables liés à la production agricole ou tout simplement des saisons et que cela induit parfois une variabilité dans l'approvisionnement. Certains suggèrent d'essayer de faire évoluer la demande en fonction de l'offre et de ne pas toujours chercher à faire l'inverse.

Le secteur de la transformation doit également se remettre en question: il faut travailler le packaging de nos produits (les viandes étrangères sont souvent mieux présentées, ainsi que les dates limite de consommation qui sont plus longues sur les viandes étrangères). Leur portionnage est également aussi mieux étudié pour l'Horeca et les collectivités et donc plus attractif pour eux.

Quelles pistes de réflexion pour relancer la consommation?

Plusieurs pistes sont évoquées. Tout d'abord, la promotion qui est réclamée haut et fort par de nombreux intervenants. Mais qu'attend-on pour mettre des moyens conséquents dans la promotion et l'information autour de la viande? Il faut recentrer le débat sur notre mode de production wallon qui n'a rien de comparable à ceux de certains pays d'Amérique latine par exemple.

L'information objective du consommateur est essentielle aussi pour l'aider à choisir en fonction de ses attentes: l'âge, le sexe, la maturation, la race... autant de facteurs dont il faut connaitre l'impact pour bien choisir.

Pour Vincent Vandromme, les freins à la production de viande locale sont nombreux: campagnes de dénigrement, abattoirs locaux, difficultés à faire comprendre nos spécificités...

Ensuite, c'est la formation des jeunes qui est mise en avant. Il faut apprendre aux futurs bouchers et restaurateurs à travailler le produit noble qu'est la viande bovine. De plus, il est important de redonner une place aux morceaux moins nobles dans les cours des futurs restaurateurs et bouchers: carbonnades, morceaux à bouillir, abats... Les restaurateurs doivent être innovants dans leurs plats et il faut qu'ils osent faire déguster des plats qui ne sont pas demandés spontanément par les consommateurs.

Les cartes des restaurants et un étiquetage plus détaillé dans les étalages des bouchers sont également l'occasion d'expliquer des fondamentaux de l'élevage aux consommateurs. Tous les canaux de communication vers le consommateur sont bons à prendre, d'autant plus que la consommation de viande bovine a tendance à quitter la sphère du ménage pour aller vers le 'hors-foyer'.

Comment coordonner l'offre et la demande au niveau local?

Il faut mettre en place des outils qui incitent et facilitent l'approvisionnement local des collectivités et des restaurants. Une révision de la loi sur les marchés publics pourrait donner un coup de pouce dans cette optique. L'abattoir de proximité de Chimay est également un atout pour construire une filière entièrement locale, d'où l'importance de préserver et surtout de redynamiser les outils existants.

Il est nécessaire également d'intensifier les contacts entre les producteurs et leurs clients qu'ils soient consommateurs ou restaurateurs. Pour mieux répondre à la demande, il faut fournir aux acheteurs un produit déjà prêt à être travaillé dans leurs restaurants ou leur cuisine, d'où l'idée d'une boucherie ou d'une salle de découpe en annexe de l'abattoir.

Notre viande de bœuf mérite votre assiette

La journée d'étude s'est clôturée sur les interventions des représentants des Ministres de l'Agriculture, fédéral et régional. Benoît Cassart et José Renard ont mis en avant les lacunes en termes de promotion de la viande bovine. Le BBB est une race avec des qualités gustatives et nutritives et aussi une grande proportion de morceaux nobles (mais malgré cela, on a du mal à valoriser les «bas morceaux») avec un impact moindre sur l'environnement et le climat.

(1) Fwa. (2) Fondation Rurale de Wallonie

La Semaine des Maîtres Boulangers-Pâtissiers

Pour la 7ème année consécutive, du 2 au 11 octobre, près de 800 Maîtres Boulangers-Pâtissiers wallons sont fidèles au poste, derrière leurs fourneaux ou leur comptoir, pour offrir de nombreux privilèges à leurs clients afin de leur faire découvrir leur savoir-faire au quotidien, les coulisses de leur métier et surtout, les remercier pour leur fidélité. Grâce aux 772 artisans participants à la campagne organisée à l'initiative de l'APAQ-W et la Fédération Francophone de la Boulangerie-Pâtisserie-Glacerie-Chocolaterie.

La Semaine des Maîtres Boulangers-Pâtissiers sera l'occasion pour les artisans de rappeler à leurs clients les diverses qualités qui les distinguent et font leur particularité : la proximité et le contact, la complicité et le service personnalisé, l'expérience et le savoir-faire, l'engagement et le talent, la créativité et l'originalité. Outre ces nombreuses valeurs prônées par le Maître Boulanger-Pâtissier, sa première priorité est sans aucun doute la qualité des produits que l'on consomme.

Pour preuve de cet engagement et du professionnalisme que requiert le métier de Boulanger-Pâtissier, la Fédération vise à encourager l'excellence au sein de la profession. Le métier de boulanger-pâtissier n'est pas le plus facile, mais il est l'un des plus anciens au monde. Et, de nos jours, il faut convenir que l'artisan boulanger est devenu un véritable ambassadeur du terroir, celui qui peut proposer un produit de nature à séduire le client à la recherche de la qualité. Chaque année, la Fédération soutient et organise deux concours. L'un à l'attention des jeunes: le Trophée Jean-Marie Wanet, en l'honneur d'un célèbre boulanger de Neufchâteau... président francophone de la Fédération professionnelle dans les années 70. L'autre à destination des Boulangers, Pâtissiers, Glaciers, Confiseurs et Chocolatiers: le Concours du «Meilleur Artisan». Du 17 au 24 octobre, les innombrables spécialités pâtissières de ces artisans seront présentées dans un dossier spécial du Proximag : massepain, tarte au riz, craquant de l'Estrée, pain des collines, pralines au Maitrank... pour tous les goûts et tous les âges. Des occasions infinies de se laisser tenter, seul à l'heure du déjeuner, en famille à l'heure du goûter ou, encore, entre amis lors du dessert. Toutes les infos sur www.maitre-boulanger-patissier.be

Baisse des productions de céréales et inquiétudes pour les agriculteurs

Le Copa confirme une baisse cette année de la production de céréales et d'oléagineux dans l'UE qui est due en partie au mauvais temps et à la nouvelle PAC. Il exprime dans la foulée ses vives préoccupations quant aux problèmes de trésorerie des agriculteurs.

Les derniers chiffres confirment que la production de céréales de l'UE-28 devrait baisser de 6,9% cette année pour atteindre 298 millions de tonnes par rapport aux 320,5 millions de tonnes de l'année dernière (céréales à paille + maïs grain). Cette situation est partiellement due à l'impact de la nouvelle PAC et aux mauvaises conditions climatiques qui ont touché de nombreux pays. Mais il n'en reste pas moins qu'il s'agit d'une bonne récolte étant donné que l'année dernière avait enregistré des niveaux record. Il faut d'ailleurs noter que si la sécheresse a eu impact négatif sur les rendements dans certaines régions, d'autres par contre ont atteint cette année des rendements tout à fait inattendus, en céréales à paille notamment avec des froments dépassant toutes les espérances.

Les prix des céréales sont très bas et n'arrivent même pas à couvrir les coûts de production, ce qui entraîne de sérieux problèmes de liquidités pour les agriculteurs.

Hausse de la production des protéagineux

Le Copa encourage les exportations et la recherche de nouveaux débouchés de marché. Il a salué les plans de la Commission visant à intensifier les programmes de promotion de l'UE. Le Copa se réjouit que la Commission ait proposé de verser en avance les paiements directs aux agriculteurs sans effectuer des contrôles sur place. Cette initiative contribuera à améliorer les liquidités des agriculteurs. Les nouvelles règles relatives aux marchés financiers (Mifid II) devraient aussi prendre en considération le secteur agricole en prévoyant des outils pour protéger les agriculteurs contre les risques de marché. Le Copa a précisé que la récolte de colza dans l'UE-28 de cette année enregistre également une baisse de 11,2% par rapport à l'année dernière. Elle est principalement imputable à l'interdiction de l'utilisation de néonicotinoïdes et aux conditions météorologiques défavorables. Des mesures sont dans ce cas essentielles. La Commission doit, selon lui, entreprendre une évaluation de l'impact socio-économique. Le Copa a toutefois souligné qu'il y avait de bonnes nouvelles dans le secteur européen des protéagineux qui a connu une formidable hausse de 35% de la production qui est due en partie à la nouvelle PAC et aux exigences du verdissement. C'est une excellente nouvelle pour le secteur européen de l'élevage et l'industrie des aliments pour animaux. Reste à s'assurer que cette production trouve sa place sur le marché.

Tout vulpin restant conduit à des pertes de rendement ...
www.bayercropscience.be
BAYER
Liberator®
La solution :
un programme avec
Liberator® en automne
suivi par
Atlantis® au printemps
Bayer CropScience
Liberator®, Atlantis®: Marques déposées Bayer AG. Utilisez les produits de protection des plantes avec précaution.
Lisez toujours l'étiquette et les informations sur le produit avant usage. www.bayercropscience.be.
Pour de plus amples informations sur le produit y compris les phrases de danger et symboles, consultez www.fytoweb.be.

Démonstration maraîchère sous la pluie

Difficile d'imaginer pires conditions climatiques pour la démonstration de matériel maraîcher organisé le CIM, le GFW et la FWAH. Cela n'a pourtant pas empêché plusieurs centaines de participants de rallier Gembloux, preuve de l'intérêt de la manifestation.

Bernard Kersten

Travail du sol, désherbage, réalisation de buttes... Une panoplie d'équipements attendait les visiteurs mais surtout le soleil

Le succès d'une démonstration de matériel agricole ou maraîcher est toujours largement tributaire des conditions météorologiques. Si les conditions sont trop favorables, les visiteurs potentiels peuvent être tentés de privilégier les travaux à exécuter chez eux. Mais si à l'inverse les conditions sont telles qu'il est tout simplement impossible de faire travailler les machines et que de surcroît il fait un temps à ne pas mettre un visiteur dehors, tous les efforts des organisateurs se trouvent alors réduits à néant et la manifestation va droit au fiasco.

On n'imagine dès lors aisément l'état d'esprit pouvant régner en ce matin du 17 septembre parmi les forces vives du Centre interprofessionnel maraîcher (CIM), du Groupement des fraisiéristes wallon (GFW) et de la Fédération wallonne Horticole (FWH), organisateurs d'une journée de démonstration de matériel spécifiquement adapté à la production de légumes frais ou de fraises.

Déjà que la veille en soirée ils avaient dû démonter dare-dare tentes et tonnelles dont certaines, sous les coups d'Eole, avaient choisi de prendre la poudre d'escampette mais là, les conditions n'ayant fait qu'empirer, c'est d'annulation pure et simple qu'il était question.

Oui mais voilà: les exposants -près d'une trentaine- étaient déjà sur place et, sans grand enthousiasme, il fut décidé de malgré tout maintenir la manifestation prévue. Une décision que les organisateurs n'allaient toutefois pas regretter. En effet, contre toute attente et malgré des conditions presque apocalyptiques, près de 300 professionnels ont fait le déplacement jusqu'à Gembloux, preuve évidente que la démonstration prévue répondait à une demande du secteur.

Oh bien sûr, il ne fut pas question de suivre au travail les évolutions des différents matériels en présence mais les représentants des firmes ont cependant eu l'opportunité de présenter leurs équipements de façon statique. Il faut par ailleurs noter que la plupart des exposants se sont dit satisfaits du déroulement de la journée qui leur a offert l'occasion de rencontrer en un seul lieu pas mal de producteurs.

Travail du sol et désherbage

Trois thèmes avaient été retenus pour cette journée de démonstration, en lien direct avec les préoccupations des professionnels: le travail du sol, le désherbage et la réalisation de buttes avec paillage plastique.

Pour les centres pilotes horticoles encadrant les producteurs de légumes frais et de fraises, il ne fait guère de doute que la qualité du travail du sol à un impact direct sur sa structure. Et qui dit structure dégradée dit aussi activité biologique affectée, moindre assimilabilité des fertilisants minéraux et organiques et, in fine, perte de fertilité se traduisant par une diminution du potentiel de production.

Préoccupation séculaire s'il en est, la lutte contre les adventices, en production conventionnelle et a fortiori en bio, reste un problème d'actualité. Ici aussi, de nouvelles solutions voient le jour, parfois basées sur des avancées technologiques pointues, de manière à éviter au producteur de se retrouver «dépassé» par les mauvaises herbes.

Les représentants des firmes en présence ont eu l'occasion des présenter leur matériel à des visiteurs suffisamment intéressés que pour braver la pluie

Avec la meilleure volonté du monde, il était tout simplement impossible de travailler sur les parcelles prévues à cet effet

Des fruitiers plantés par centaines

Chaque année, une opération de plantation massive permet de recréer des vergers de variétés anciennes. L'occasion de croquer du fruit à petit prix car les arbres sont proposés à des conditions très attractives.

Moyennant certaines conditions, il est possible d'acquérir de plants de fruitiers haute tige à 6€/pièce

Six cents arbres hautes tiges replantés il y a deux ans, 1.600 l'an dernier! Grâce à l'action conjointe du Parc naturel de Gaume et de l'asbl Green Management, la relève des vieux vergers commence à s'effectuer dans les paysages du sud du pays. Cette année encore, plusieurs dizaines de vieilles variétés de pommiers, poiriers, pruniers et cerisiers sont proposées aux particuliers et aux agriculteurs qui le souhaitent. *«Tous les arbres proposés proviennent de pépinières wallonnes, et nous disposons des variétés RGF recommandées par Gembloux»*, explique Anne Léger, du Parc Naturel de Gaume. *«L'ampleur de l'opération permet d'atteindre un prix très réduit, de 18€ par arbre haute tige. Et pour les planteurs de 20 arbres et plus, nous réalisons le dossier de subside de la Région wallonne qui retire encore 12€ par arbre planté, soit 6€ par arbre au final!»*

Conseils aux planteurs

La volonté des organisateurs? Qu'un maximum de personnes plantent: pour sauver le patrimoine fruitier, mais aussi les butineurs et les oiseaux cavernicoles, qui tendent à se raréfier. *«Un verger haute tige, cela peut représenter jusqu'à 1000 espèces végétales ou animales, poursuit Anne Léger. «Des insectes sous l'écorce; des abeilles solitaires, des oiseaux dans les cavités dont la chouette chevêche...Malheureusement, l'urbanisation galopante a supprimé beaucoup d'arbres. A nous de les remplacer aujourd'hui. »*

Evidemment, pour un fruitier haute tige, il faut de l'espace. Comptez 10 mètres en moyenne entre les arbres, ainsi qu'un tuteur et une protection en cas de bétail. *«Nous fournissons tous les conseils pour planter lors de la distribution»*, détaille Anne Léger. *«Nous montrons également aux gens comment protéger l'arbre des campagnols ou encore comment le tailler.»* Le public visé? Les familles mais surtout les agriculteurs. *«Ce sont eux qui plantent les plus grands vergers. Chaque année, des dizaines d'agriculteurs commandent ces arbres pas chers pour un parcours de volaille, pour transformer les fruits ou simplement embellir la ferme. Et avec l'intervention de la Région wallonne, c'est très accessible.»* Trois points de distribution sont prévus le 20 et 21 novembre: Marche-en-Famenne, Bertrix et Rossignol et la commande minimale est de 5 arbres.

Intéressé? Contactez le 0497/85.43.51 ou info@greenmanagement.biz pour l'Ardenne et la Famenne et pour la Gaume, formez le 063/457126 ou contact@cuestas.be.

Pommes d'appui

Avec un embargo russe qui joue les prolongations, des campagnes de dénigrement menées par des associations environnementalistes et des prix de vente qui ne décollent pas, le moral des fruiticulteurs wallons est en berne. A l'occasion du lancement de la récolte des pommes et des poires, le Ministre René Collin a décidé de marquer son soutien au secteur en visitant, en présence de représentants du Gawi, deux exploitations et un atelier de transformation dans la province de Liège.

Marie-France Vienne

Le Ministre René Collin à la rencontre des fruiticulteurs dans les vergers de Buttiens Fruits

La Wallonie compte environ 70 producteurs de poires en Wallonie et 80 de pommes, qui représentent, en tout, un peu moins de 10% de la production belge. Des producteurs wallons qui ont une tradition de travail bien fait, de respect des consommateurs et de la nature. Et pourtant. La poursuite de l'embargo russe et la dernière campagne initiée par Greenpeace sur l'utilisation des pesticides ont plombé un secteur qui n'avait vraiment pas besoin de ces chausse-trappes supplémentaires.

Image écornée …

Le Ministre Collin a rappelé la qualité des produits wallons et du travail des fruiticulteurs ayant eu envie de se différencier en s'inscrivant dans la démarche initiée dès 1988 par le Gawi (Groupement des Arboriculteurs pratiquant en Wallonie la production Intégrée). Chez Buttiens Fruits, à Verlaine, il a insisté sur la nécessité de valoriser au mieux et transformer au maximum afin de préserver le revenu de l'exploitation. Il a également souligné les efforts faits, notamment avec la plateforme en ligne «Le Clicl local» ou encore à mener par les services publics en termes de promotion et d'encadrement. René Collin a évoqué l'étude européenne menée par Greenpeace, qui a amené une certaine presse à dénigrer les producteurs devenus, sous leur plume, rien moins que des pollueurs et des empoisonneurs. Or, a précisé le Ministre, les fruits wallons ne peuvent incriminés par ces attaques pour la simple et bonne raison qu'ils n'ont pas été analysés dans le cadre de cette étude …

… Et prix non rémunérateurs

Si l'image des fruiticulteurs est mise à mal, les prix le sont tout autant, notamment en raison de l'embargo russe qui joue les prolongations. Bruno et Benoît Buttiens cultivent 70ha de pommiers et poiriers et pour eux, dans l'ensemble, les prix ont été mauvais toute la saison, surtout pour les pommes alors qu'il y a une surproduction. Seule la situation des poires a pu quelque peu s'améliorer à partir du mois de mars. La situation ne risque malheureusement pas de s'arranger avec la prolongation de l'embargo tandis que les exploitations étaient déjà limite financièrement. En 2014, des producteurs ont perdu entre 4 à 8.000€/ha. Certains d'entre eux pointent le manque de chauvinisme chez les consommateurs belges qui ne trouvent pas anormal de découvrir dans les grandes surfaces de fruits en provenance du Chili. Il faudrait, selon eux, inculquer un certain civisme alimentaire. On impose des règles environnementales, sanitaires et sociales telles, que le coût de production est supérieur à ceux de pays qui ne doivent pas se plier à de tels impératifs, ont regretté d'autres fruiticulteurs présents lors de la rencontre ministérielle. C'est donc une concurrence extrêmement déloyale, même au niveau intra-européen. Sans compter que les coûts de production et les frais ont augmenté alors que le prix de vente est resté le même que dans les années '90 a enfin précisé un représentant de chez Buttiens Fruits.

Judicieux Jus d'Ici

Avant de se diriger vers l'exploitation d'Alain Dirick à Huy, le Ministre a eu l'occasion de visiter l'Atelier de transformation de fruits «Jus d'Ici», né de la rencontre entre l'Atelier Pom'Art et quelques producteurs du Gawi qui cherchaient à valoriser une partie de leur production. Le Gawi compte 35 producteurs qui représentent 690ha de pommiers et de poiriers. L'association est actrice du Centre pilote Cepifruit qui s'occupe de la formation et de l'encadrement des producteurs. Le Gawi est une Asbl qui essaie de soutenir la profession dans ses activités de diversification et s'articule autour de trois grands axes: le premier touche à la production, avec un volet production fruitière intégrée qui, pour être au mieux valorisée, dispose d'un cahier des charges dont le développement est toujours en cours avec, d'une part Ecofruits, une émanation du cahier de charge Fruinet, et de l'autre «Fruits d'Ici» axé sur les circuits courts et la vente locale. Le second axe concerne les variétés dont l'objectif est de s'orienter vers des fruits qui demandent peu de traitements et met en valeur le travail mis en place par le CRA-W. Enfin, le troisième axe est celui de la transformation dont l'objectif est de développer une gamme de produits à base de fruits de second choix issus du cahier des charges Ecofruits ou de la Charte «Fruits d'Ici». Pour rappel, la production fruitière intégrée est une production économique de fruits de qualité qui vise à améliorer la protection de l'environnement et de la santé humaine, tant des consommateurs que des personnes vivant à proximité des vergers. Le Gawi est constitué d'exploitations familiales qui suivent le cahier de charges Ecofruits avec une phase de certification et qui ont à cœur de réduire au maximum l'usage des pesticides pour amener davantage de sécurité tant sur la plan alimentaire que de la biodiversité et des populations rurales.

Ecofruits et Fruits d'Ici

Le cahier des charges d'Ecofruits, qui essaie d'optimaliser au maximum les pratiques culturales en minimisant l'usage de pesticides, est

L'Atelier Jus d'Ici

issu d'une réflexion autour de grands thèmes tels que l'eau, la biodiversité, les consommateurs, les populations rurales, les ouvriers agricoles, l'énergie, les déchets, la fertilité des sols. Autant de directives qui sont confrontées aux charges standards utilisées par Vegaplant et Globalgap. La Charte «Fruits d'Ici», est quant à elle une émanation du cahier de charges Ecofruits. Au niveau de la production, les producteurs essaient d'aller encore plus loin puisque l'objectif est de ne plus utiliser de pesticides chimiques à partir du moment où le fruit se forme jusqu'à la récolte, avec un objectif de zéro résidu. Son autre axe fort est le développement du circuit court avec une vente locale qui n'excède pas les 40 km autour du point de récolte.

Développement durable, agenda 2030 : l'agriculture impliquée

Une «grand'messe» internationale du développement durable a eu lieu du 25 au 27 septembre dernier à New York dans le cadre des Nations Unies. Un ambitieux programme à échelle mondiale, avec pour horizon 2030, y a été adopté. Particulièrement exhaustif, il couvre 17 domaines, dont plusieurs -sécurité alimentaire, production durable, gestion durable des ressources naturelles - concernent directement ou indirectement l'agriculture. Des défis environnementaux que le secteur est à même de relever. A la condition essentielle toutefois de lui assurer d'abord la première des durabilités, qui conditionne toutes les autres : la durabilité économique.

Le secteur agricole n'a pas à redouter sur un plan technique les défis qu'il lui est demandé de relever sur le plan du développement durable

Richard Cydzik

En 2000 était adopté dans le cadre des Nations Unies, un «Programme du Millénaire pour le Développement» dont l'un des objectifs principaux était de réduire substantiellement, sur une période de 15 ans, l'extrême pauvreté dans le monde (pauvreté monétaire, absence de logement, maladie, exclusion...). S'il n'a pas atteint pleinement son but, le seul fait qu'un tel programme ait été conçu a fourni un cadre de travail. Et il a contribué ainsi dans une large mesure à améliorer la situation en ce qui concerne la faim dans le monde par exemple.

Pour succéder à ce programme arrivé à son terme, les Nations Unies se sont fixé le 25 septembre une série de nouveaux objectifs à l'échéance 2030 : c'est l'Agenda 2030 pour le développement durable.

Un agenda universel...

La caractéristique de cet Agenda 2030 est qu'il s'agit « du tout premier accord mondial établissant un programme d'action universel et global, qui aura une incidence sur tous les pays, y compris leurs politiques nationales».

Pour juger de l'ambitieux caractère global du nouveau programme 2030, il convient de relever qu'il couvre un éventail quasi-exhaustif de 17 domaines : la pauvreté, les inégalités, la santé, la croissance, l'emploi, le changement climatique, ...

... incluant l'agriculture

Il convient de bien percevoir que l'agriculture, l'amont et l'aval de celle-ci, sont bien sûr intégrés dans ce programme global. Les domaines spécifiques de la sécurité alimentaire, de la santé, de la production (et aussi de la consommation) durables, le changement climatique ainsi que la gestion durable des ressources naturelles concernent peu ou prou et plus ou moins directement le secteur agricole et-l'alimentation.

Grand'messe climatique

Le programme de développement durable à l'horizon 2030 se trouvera en synergie avec le nouvel accord mondial sur le changement climatique qui doit être conclu en décembre à Paris, à l'issue de la fameuse «Cop 21», la 21 e conférence des parties concernées par le changement climatique. La Cop 21 qui se tiendra à Paris à partir du 29 novembre est préparée avec le plus grand soin par les autorités françaises, à grand renfort de réunions préparatoires. Nul doute qu'elle aura un grand retentissement et qu'elle impliquera elle aussi inévitablement l'agriculture.

Il importe de ne pas négliger ce genre de réunions où prédomine la notion de développement durable. L'affaire Volkswagen qui défraie actuellement l'actualité, démontre une fois encore combien les opinions publiques, et par voie de conséquence les autorités, sont devenues hypersensibles aux questions liées à la pollution environnementale. A fortiori quand elles ont des répercussions directes sur la santé humaine.

Recherche agricole en première ligne

Selon toute probabilité, le secteur agricole sera sollicité pour réduire diverses émissions de GES (dioxyde de carbone, méthane des ruminants, ...), sources de pollution («pesticides», fertilisants ...), et agir sur divers phénomènes comme l'érosion.

Les organismes scientifiques, tout particulièrement ceux qui sont liés à l'agriculture (nous pensons en premier lieu au CRA à Gembloux, dont la renommée est mondiale, ainsi qu'à ses homologues en Europe et dans le monde) sont évidemment appelés à aider le secteur. Pour répondre aux accusations dont il fera sans doute l'objet mais surtout pour remédier aux problèmes posés. Il s'agira notamment d'identifier et de' quantifier exactement ceux-ci pour mettre fin aux mises en cause sans fondements,

De nombreuses études démontrent que des progrès sont possibles en maints domaines et que des pistes de solutions existent. Une équipe internationale de chercheurs, à l'université de Pennsylvanie, vient ainsi, grâce à un nouveau composé, de réussir à diminuer les rejets de méthane des ruminants tout en améliorant le rendement de ceux-ci.

Séquestration du carbone

Des recherches menées dans le cadre de l'OCDE ont démontré que la mise en place systématique de pratiques agricoles favorables à la séquestration de carbone dans les sols est possible et que ceci «permettrait d'améliorer les sols agricoles tout en luttant contre le réchauffement climatique causé par les émissions de carbone». (Qu'il nous soit permis ici de rappeler que cette thèse était déjà défendue par José Happart à l'époque où il était Ministre wallon de l'agriculture).

Enfin, last but not least, relevons qu'une infrastructure européenne de recherche sur le carbone a été récemment inaugurée à Bordeaux, dans le but de mesurer les émissions de gaz à effet de serre effectivement imputables à l'agriculture. . Ces émissions sont en effet «diffuses et difficilement quantifiables». Ce qui donne lieu à pas mal d'amalgames et autres incriminations fantaisistes à l'endroit du secteur.

Durabilité économique : une condition sine qua non

Les informations ne manquent donc pas, qui indiquent que le secteur agricole n'a pas à redouter sur un plan technique les défis qu'il lui est demandé de relever sur le plan du développement durable. Les agriculteurs ont largement montré dans le passé leur capacité à atteindre les objectifs que la société leur assignait, en termes d'approvisionnement alimentaire pour l'Europe et pour le monde, , accomplissant les efforts d'adaptation nécessaires..

Un préalable essentiel doit toutefois être assuré de manière impérative. Il importe de placer les agriculteurs dans des conditions économiquement viables et à cette fin de ne pas les écraser sur le poids de contraintes multiples et d'aléas conjoncturels précisément de nature à les étrangler. Car le développement durable dont il est tant fait l'éloge n'est pas seulement environnemental : il est également et d'abord économique et social. Cela figure même en toutes lettres dès les premières lignes du nouvel agenda 2030 des Nations Unies.

Le Danois Martin Merrild nouveau Président du Copa

Le Danois Martin Merrild a été élu nouveau Président du Copa : il s'est fixé pour priorités une réduction de la charge administrative, de meilleurs prix pour les agriculteurs et une amélioration de la compétitivité internationale.

Le nouveau Président du Copa Martin Merrild à la gauche du Secrétaire général Pekka Pesonen

Martin Merrild, qui sera donc à la tête de l'organisation représentant les agriculteurs européens pour les deux prochaines années, a été élu avec pour priorités une réduction de la charge administrative et de meilleurs prix pour les agriculteurs. Le nouveau Président du Copa est agriculteur et diplômé en Économie agricole et en Études commerciales spécialisées. Il est Président du Danish Agriculture and Food Council (DAFC, Conseil danois de l'agriculture et de l'alimentation) depuis 2012.

Pour une PAC stable et une réduction de la charge administrative

Lors de son discours, il a laissé entendre qu'il ferait en sorte que l'organisation devienne plus forte et plus puissante soulignant qu'il aurait notamment pour priorité une réduction de la charge administrative et une simplification des réglementations et de la bureaucratie de l'UE et fera son possible pour obtenir de meilleurs prix pour les producteurs et améliorer leur compétitivité au niveau international. Selon lui, il est nécessaire d'avoir une politique agricole européenne stable qui offre aux producteurs une flexibilité suffisante dans leurs activités pour qu'ils soient en mesure de contribuer à l'un des principaux défis de la prochaine décennie, à savoir la nécessité d'une production alimentaire accrue pour une population mondiale croissante (+ 140.000 personnes chaque jour), ainsi qu'à la lutte contre le changement climatique, lequel menace la production de denrées alimentaires. La production alimentaire au niveau mondial devrait diminuer de 17% pour chaque degré de hausse de la température du fait de conditions météorologiques plus extrêmes, comme la sécheresse et les inondations. Produire plus à partir de moins sera le mot d'ordre, a-t-il souligné.

Six nouveaux vice-Présidents

En tant que Président du Copa, il compte également défendre une stratégie d'exportation solide visant à ouvrir de nouveaux marchés d'exportation, notamment en Asie. Il maintiendra en outre la ligne proactive adoptée par le Copa vis-à-vis des négociations actuelles sur le TTIP tout en veillant à ce que les normes élevées de production soient respectées. Militera également en faveur d'une conclusion des négociations commerciales avec le Japon. Martin Merrild sera assisté dans sa tâche par 6 nouveaux Vice-présidents: Eddie Downey (Association des agriculteurs irlandais, Irlande); Roberto Moncalvo (Coldiretti, Confédération nationale des agriculteurs actifs, Italie); Henri Brichart (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles, France); Maira Dzelzkalnja (Parlement des agriculteurs, Lettonie); Franz Reisecker (Chambre de l'agriculture, Autriche); Miklós Zsolt Kis (Chambre de l'agriculture, de l'alimentation et du développement rural, Hongrie).

asbl Cadco

Le CADCO un acteur du Centre pilote Céréales, Oléagineux et Protéagineux (CéPiCOP asbl)

CADCO - Actualité - céréales du 29 septembre 2015 (C19)

JAUNISSE NANISANTE DE L'ORGE (JNO) : EVALUATION DU RISQUE EN AVANT-SAISON

Vers un automne facile ?

Le virus de la jaunisse nanisante était présent dans l'environnement la saison dernière. Les premières collectes de pucerons (60 actuellement) ont été réalisées la semaine passée dans les repousses. Ceci nous permettra d'avoir assez tôt en saison un aperçu du pourcentage de pucerons porteurs du virus de la jaunisse nanisante, seuls pucerons à risque pour la culture.

Actuellement on trouve peu de pucerons dans les maïs, repousses, ou cultures dérobées. Ceci ne signifie pas que le prochain automne sera sans risque. En effet, les pucerons de provenance lointaine pourraient tout de même coloniser les champs à la faveur des journées chaudes au début de l'automne, jusqu'à atteindre des niveaux justifiant une pulvérisation. La surveillance hebdomadaire sera donc effectuée comme chaque année dans notre réseau d'observation distribué sur le territoire et ce, dès la levée des premiers escourgeons. Nouveauté de cette année, pour ceux qui utiliseront la variété « RAFAELA », nous précisons d'emblée qu'il sera normal d'y trouver des pucerons à l'instar des autres escourgeons mais que la résistance à MAV et PAV (deux souches virales de JNO de très loin les plus fréquentes chez nous) de cette variété y rendra inutile toute intervention insecticide. En lutte intégrée, cette variété s'avère intéressante car bien qu'elle ne souffre pas de JNO, elle ne tue pas les pucerons qui s'y installent, et
permet donc aux parasites de pucerons d'y développer leur population augmentant ainsi le levier biologique « anti-puceron » pour tous.

Les avis seront diffusés comme habituellement le mardi après-midi. Vous souhaitant une bonne suite dans votre campagne de semis.

Coordination scientifique : Groupe « ravageurs », M. De Proft
Coordonnateur du CADCO : X. Bertel (081/62.56.85),
visitez notre site : http://cadcoasbl.be

Le prochain avertissement est prévu pour si nécessaire le 06 octobre.

Réalisés grâce au concours et au soutien : du SPW/DGARNE/Dir. de la Recherche et du Développement, d'Agrisemza asbl, du BWAQ asbl, du CARAH asbl, du CRA-W, des Comices wallons, du CORDER asbl, de la FWA, de la Province de Liège – Agriculture, de ULg - GxABT, de l'OPA qualité Ciney asbl, du POB, de Réquasud asbl. Cet avis ne peut être diffusé sans l'accord du CADCO Le CADCO, un acteur du Centre pilote Céréales, Oléagineux et Protéagineux (CéPiCOP asbl)

INFORMATION DE LA SOCOPRO

APPEL À CANDIDATURE POUR LE COLLÈGE DES PRODUCTEURS – SECTEUR GRANDES CULTURES–

Deux mandats de représentant/te du secteur « Grandes Cultures » vont être renouvelés au sein du Collège des Producteurs. Ces mandats ont une durée de trois ans.

La désignation des représentants/tes se déroulera lors de **l'Assemblée des producteurs du secteur Grandes Cultures** qui se tiendra le **20 octobre** à Gembloux.

Intéressé ? Transmettez votre candidature par écrit **au plus tard pour le 19 octobre 2015.**

Le dossier doit comprendre :
- Le numéro de producteur pour le secteur, en Région wallonne
- Une lettre de motivation
- Une présentation de votre profil

Où postuler : Hélène Louppe - SOCOPRO asbl, 14 Avenue Comte de Smet de Nayer, boîte 3 - B-5000 Namur
Tél : 081/240.430 courriel : info.socopro@collegedesproducteurs.be
Site WEB : www.collegedesproducteurs.be

Maïs : les maturités progressent

Selon le communiqué du Centre Pilote Maïs de ce 28 septembre, les conditions climatiques de la dernière semaine ont permis un progrès des taux de matière sèche du maïs ensilage de l'ordre de 2 à 3 % en Basse et Moyenne Belgique.

En **régions limoneuses et Campine hennuyère,** les récoltes des variétés précoces ont débuté et doivent impérativement se terminer cette semaine vu la forte progression de ces variétés. Si ce n'est déjà fait et vu les prévisions météorologiques, il est urgent de les récolter sinon le risque de dessèchement rapide est réel. En variétés tardives, les meilleures situations peuvent déjà être récoltées en fin de cette semaine tandis que le stade optimal sera atteint sans aucun doute à partir de la semaine du 5 octobre pour toutes les autres situations de ces régions. Veillez toutefois à donner priorité aux semis précoces et à surveiller de près les semis de mai qui sont toujours bien en retard actuellement.

Au sud du sillon Sambre-et-Meuse, les maturités évoluent bien puisqu'elles ont progressé de 2 % en moyenne lors de la dernière période d'observation.

En **Région jurassique,** les récoltes des variétés précoces ont débuté et peuvent se poursuivre sans crainte puisque le stade de maturité optimal de ces variétés est atteint ou va être atteint cette semaine. Avec les conditions météorologiques attendues, les récoltes des variétés plus tardives peuvent être planifiées sans risque à partir du 5 octobre en tenant compte de la précocité de semis et du type de sol. En effet, les terres plus sablonneuses de cette région vont sans aucun doute progresser plus rapidement.

En **Condroz, Famenne et régions herbagères,** les variétés précoces atteindront en moyenne le stade optimal à partir de la semaine du 5 octobre, profitant également des conditions clémentes attendues pour toute la prochaine période. Pour ces variétés et dans les meilleures situations (semis précoces, bonne exposition, sol filtrant, ...), certaines parcelles pourront même être récoltées à partir de la fin de cette semaine. Les variétés tardives qui accusent un retard de 1 à 2 % de MS par rapport aux précoces pourront être ensilées environ une semaine plus tard, soit à partir du 12 octobre en moyenne, tout en surveillant quelques meilleures situations qui pourront toujours être ensilées anticipativement.

En **Ardenne,** les premières nouvelles sont plutôt bonnes puisque les variétés ultra-précoces semées en mai se situent entre 24 et 27 % de matière sèche à la fin septembre, ce qui n'est pas trop défavorable pour la région. D'autant plus que comme partout ailleurs, les excellentes conditions météorologiques vont être bénéfiques. Les variétés précoces suivent avec en moyenne un retard de 1 à 2 % de matière sèche. Vu les conditions actuelles, on peut s'attendre à des récoltes débutant en moyenne à la mi-octobre. Le suivi réalisé cette semaine permettra de mieux prédire la date de récolte en tenant des dernières évolutions de la météo. Attention tout de même à quelques situations nettement moins favorables qui se situent actuellement à seulement 21 % de matière sèche...

Situation des maturités du maïs ensilage
(estimation des teneurs en M.S. valable pour la semaine n° 40 du 28/09/2015 au 05/10/2015)

Régions agricoles et sites	Variétés plutôt précoces (FAO < 230)			Variétés plus tardives (FAO > 230)		
	Du 28/09 au 05/10/2015	Du 29/09 au 06/10/14	Du 30/09 au 07/10/13	**Du 28/09 au 05/10/2015**	Du 29/09 au 06/10/14	Du 30/09 au 07/10/13
Zone Limoneuse Est +Basse Meuse *(Beauvechain, Eben-Emael, Fallais, Héron, Mortroux, Waremme)*	**De 33 à 36 %**	31 %	34,5 %	**De 30 à 32,5 %**	30 %	32,5 %
Zone Limoneuse Centre + Sablo-limoneuse *(Baulers, Bossut, Buzet, Cortil-Noirmont, Luttre, Roux-Miroir)*	**De 33,5 à 35 %**	32 %	30 %	**De 30 à 33 %**	30 %	28 %
Zone Limoneuse Ouest *(Ath, Dour, Melles, Ostiches, Soignies, Villers-Saint-Amand)*	**De 31 à 34 %**	30 %	29 %	**De 29,5 à 32 %**	29 %	27,5 %
Campine hennuyère *(Ellignies St Anne, Quevaucamps, Stambruges, Tertre, Villerot, Wadelincourt)*	**De 31 à 35 %**	Réc	34 %	**De 29 à 33 %**	Réc	33 %
Condroz Ouest *(Biesme sous Thuin, Flavion, Gerpinnes, Gozée, Momignies, Yves-Gomezée)*	**De 27 à 30 %**	28 %	27 %	**De 26 à 29 %**	27 %	25 %
Condroz Centre *(Achêne, Ciney, Courrière, Crupet, Gesves, Havelange)*	**De 27,5 à 31 %**	30 %	27 %	**De 26 à 29 %**	28 %	24 %
Condroz Est *(Bois-et-Borsu, Clavier, Ellemelle, Neupré, Pailhe, Rotheux)*	**De 27 à 30,5 %**	29,5 %	26 %	**De 27 à 29 %**	28,5 %	25 %
Famenne Ouest *(Chimay, Franchimont, Mariembourg, Mesnil-St-Blaise, Neuville, Villers-le-Gambon)*	**De 27 à 29 %**	28 %	23,5 %	**De 26 à 28 %**	26 %	22,5 %
Famenne Centre *(Aye, Forrières, Gozin, Haversin, Marloie, Montgauthier)*	**De 27 à 30 %**	28,5 %	24,5 %	**De 26 à 28,5 %**	27 %	24 %
Famenne Est *(Bomal, Grandhan, Herbet, Izier, My, Somme-Leuze)*	**De 28 à 31,5 %**	29,5 %	27,5 %	**De 26 à 29 %**	27,5 %	26,5 %
Région Herbagère Liégeoise *(Herve, Hombourg, Louveigné, Melen, Sprimont, Theux)*	**De 27 à 30 %**	28,5 %	26 %	**De 25 à 28 %**	27,5 %	24 %
Région jurassique *(Attert, Autelbas, Etalle, Habay-La-Vieille, Schockville, Sommethonne)*	**De 31 à 33 %**	30,5 %	25 %	**De 29 à 31,5 %**	28,5 %	28 %
	Variétés plutôt très précoces (FAO < 190)			**Variétés plutôt précoces (FAO < 230)**		
Ardennes *(Basse-Bodeux, Bonnerue, Chevron, Cul-des-Sarts, Halleux, Offagne)*	**De 24 à 27 %**	28 %	NP	**De 23 à 26 %**	25 %	NP

MAE et Bio: quels montants

Comme annoncé dans le Pleinchamp de la semaine dernière, voici le tableau des mesures agri-environnementales qui seront en vigueur jusqu'en 2020. Les demandes MAE et Bio doivent impérativement être introduites auprès des services extérieurs de l'administration de l'agriculture pour le 31 octobre 2015 avec le formulaire qui sera mis à disposition. Pour les MAE ciblées, il faut obtenir l'avis technique délivré par Natagriwal pour le 31 décembre 2015. Vérifiez bien les dates de vos fins d'engagements MAE car aucun courrier individuel ne sera envoyé par l'administration.

Accessible à tout agriculteur, le régime d'aide en faveur des mesures agro-environnementales suppose de la part du demandeur un engagement allant au-delà de la bonne pratique. Il s'agit d'une démarche à caractère volontaire dans laquelle l'agriculteur s'engage pour 5 ans.

Les subventions sont partiellement cumulables avec d'autres mesures du 2ème Pilier comme l'agriculture biologique ou les indemnités Natura 2000.

L'inscription doit se faire via un formulaire de demande préalable à rentrer en novembre et doit ensuite être confirmée dans la déclaration de superficie en mars

Onze méthodes ont été retenues: 6 méthodes de base accessibles en tout lieu et 5 méthodes ciblées nécessitant un avis préalable par un conseiller (www.natagriwal.be). L'avis d'expert porte sur la pertinence de la méthode par rapport à la situation environnementale de la parcelle ou de l'exploitation.

MAE, ce qui change

Un certain nombre de changements sont intervenus par rapport à la programmation précédente. Les voici:

- Suppression des bonifications de 20% en zone SEP pour les haies, arbres, mares, tournières et prairies naturelles et révision de certains montants;
- Suppression des MAE «Bandes de prairie extensives le long des cours d'eau», «Couverture hivernale du sol »;
- Modification substantielle de deux MAE existantes «Culture extensive de céréales» et «Faible charge en bétail» (voir plus loin);
- Ajout de 2 nouvelles MAE: «Prairie inondable», «Parcelle aménagée»;
- Un montant minimum de 100 € est requis pour un engagement en MB1 Eléments du paysage (ce seuil concerne la totalité des engagements de la MAEC-MB1: Haies, arbres et mares) ou Prairie naturelle;
- Un montant min. de 250 € est requis pour la MB9 (Autonomie fourragère);
- La superficie minimale des mares éligibles passe de 10 à 25 m∞. Le montant de l'aide est également renforcé (100 €/mare);
- La proportion maximale de MB2 Prairie naturelle sur l'exploitation est limitée à 50% de la superficie en prairie permanente de l'exploitation. Les 10 premiers hectares sont exemptés de ce plafonnement;
- La MAE «Faible charge en bétail» devient «Autonomie fourragère». Principal changement: la charge ne se calcule plus sur base des seules superficies en herbe mais de l'ensemble des superficies fourragères telles que reprises dans la catégorie «prairies et cultures fourragères» en agriculture bio (voir annexe 3 du volet 1 de la notice explicative: prairies permanentes, prairies temporaires, trèfles, autres fourrages (code 743), maïs ensilage). Seules les superficies en prairies permanentes (y compris la catégorie «autres surfaces pâturées») continuent cependant à faire l'objet d'un paiement.

Une charge comprise entre 0,6 et 1,4 UGB/ha donne droit à une aide de 100 €/ha de prairies. Hors zone vulnérable, une charge comprise entre 1,4 et 1,8 UGB/ha donne droit à une aide de 50 €/ha de prairies.

Exemple: Un agriculteur ayant 13 UGB, 7 ha de maïs, 1 ha de prairies temporaires et 2 ha de prairie permanente a accès à la méthode (charge = 1,3 UGB/ha) et touchera 200 € au total (car 2 ha de prairies permanentes).

- Il est possible pour un agriculteur «trop court en SIE» de déclarer en cours d'engagement une SIE Jachère sur une MAE tournière, parcelle aménagée ou une Bande aménagée. Le cahier des charges de la MAE est maintenu et le montant pour l'année en cours ramené à 0 € (Tournière) ou 350 € (Bande aménagée ou Parcelle aménagée);
- Le montant de la MAE Mélanges céréales-légumineuses qui succède à la MAE Culture extensive de céréales a été renforcé (200 €/ha);
- La MAE MB11 Races locales menacées est étendue aux bovins Pie rouge de l'Est.

Les conditions d'accès à la MAE sont renforcées pour le Cheval de trait belge et pour le mouton roux ardennais qui doivent appartenir à la section principale du livre généalogique (être issus de parents et grands-parents appartenant à la race). Par souci de simplification, les contrôles sont dorénavant basés sur les listings du Livre généalogique.

Et pour le Bio?

Les paiements en faveur de l'agriculture biologique visent à soutenir ce type d'agriculture, aussi bien lors de de la conversion que pour son maintien.

La mesure est accessible aux agriculteurs actifs qui ont notifié leurs activités auprès d'un organisme de contrôle agréé. L'engagement à une durée minimale de 5 ans, incluant le cas échéant les 2 années pendant lesquelles l'agriculteur a bénéficié de l'aide à la conversion. Les engagements débutent le 1er janvier mais la prédemande puis la demande doit être introduite via le formulaire adéquat (disponible sur le portail wallon de l'agriculture) pour le 31 octobre au plus tard. Il faut en outre obtenir une notification d'activité Bio auprès d'un organisme certificateur pour le 31 décembre.

Les aides sont fixées par hectare et sont dégressives en fonction de la superficie (voir tableau).

A noter que pour le groupe «cultures fourragères + prairies», les agriculteurs doivent s'engager à maintenir une charge minimale de 0,6 UGB/ha de cultures fourragères et prairies.

Cumuls et compatibilités MAE, Natura 2000, Agriculture biologique et Verdissement

CULTURES	MB5 Tournières	MB6 Cultures favorables à l'environnement	MC7 Parcelles aménagées	MC8 Bandes aménagées	Natura Bande extensive	Agriculture biologique	SIE Eléments du paysage	SIE Jachère
MB1 Eléments du paysage	C	C	C	C	C	C	X	C
MB5 Tournières		X	X	X	X	O	C	X
MB6 Cultures favorables à l'environnement			X	X	X	O	C	X
MC7 Parcelles aménagées				X	X	O	C	C-250
MC8 Bandes aménagées					X	O	C	C-21,6
Natura Bande extensive						O	C	X
Agriculture Biologique							C	O

PRAIRIES	MB2 Prairie naturelle	MC3 Prairie inondable	MC4 Prairie de haute valeur biologique	MB9 Autonomie fourragère	Agriculture biologique	Natura Prairie à contraintes faibles	Natura Prairie à contraintes fortes	Natura Bande extensive
MB1 Eléments du paysage	C	C	C	C	C	C	C	C
MB2 Prairie naturelle		X	X	C	C	C	X	X
MC3 Prairie inondable			X	C	C	C	X	X
MC4 Prairie de haute valeur biologique				C	C	C	C-200	X
MB9 Autonomie fourragère					C	C	C	C
Agriculture Biologique						C	O	O
Natura Prairie à contraintes faibles							X	X
Natura Prairie à contraintes fortes								X

C cumul des primes autorisé (objets ou/et contraintes différents)
O Pas d'aide
X cumul impossible
Sans objet

Bio: Mesures compatibles avec l'Agriculture Biologique mais primables seulement à hauteur des autres mesures surfaciques (MAE ou Natura 2000)

Paiements en faveur de l'agriculture biologique

Groupe de culture	Primes à la conversion	Primes au maintien
Cultures fourragères + prairies	350 €/ha de 0 à 60 ha 270 €/ha au-delà de 60 ha	200 €/ha de 0 à 60 ha 120 €/ha au-delà de 60 ha
autres cultures annuelles	550 €/ha de 0 à 60 ha 390 €/ha au-delà de 60 ha	400 €/ha de 0 à 60 ha 240 €/ha au-delà de 60 ha
Arboriculture, maraîchage, production de semences (semences certifiées en vue de commercialisation)	1050 €/ha de 0 à 3 ha 900 €/ha de 3 à 14 ha 550 €/ha au-delà de 14 ha	900 €/ha de 0 à 3 ha 750 €/ha de 3 à 14 ha 400 €/ha au-delà de 14 ha

Les méthodes agro-environnementales proposées dans le PwDR 2014-2020

Intitulé	Photo	N°	Cahier des charges partiel		Montant de la subvention / an
Eléments du maillage écologique					
Haies et alignements d'arbres		MB1	• Feuillus indigènes, sauf peupliers et rangées monospécifiques	• Fertilisants et phytos (1) interdits à moins d'1 m • Pas de taille du 16 avril au 30 juin (élément de conditionnalité)	25 €/200 m
Arbres, buissons et bosquets		MB1	• Arbres fruitiers à haute tige • Arbres feuillus indigènes (distants de min. 10m) • Buissons de minimum 1,5 m (distants de min. 2m)	• Fertilisants et phytos (1) interdits à moins d'1 m • Pas de taille du 16 avril au 30 juin (élément de conditionnalité)	25 €/20 éléments
Mares		MB1	• Etendue d'eau dormante de min. 25 m² du 1er novembre au 31 mai.	• Pas d'épandage ni pulvérisation à - de 12 m des berges • Clôture à 2 m des berges si pâturage, sauf sur une zone d'abreuvement de max. 25% du périmètre de la mare • Curage en cas d'envasement ou d'atterrissement	100 €/mare
Axe Prairies			Prairies permanentes : codes 600, 608, 610, 618, 670, 678, 9742 - Surface de minimum 10 ares		
Prairie naturelle		MB2	• Maximum 50% de la superficie en prairie permanente de l'exploitation • Aucune intervention avant le 15 juin inclus, sauf ébousage	• Exploitation entre le 16/06 et le 31/10 par pâturage et/ou fauche (avec récolte et maintien de 5% en zone refuge) • Fertilisation organique uniquement, entre le 16 juin et le 15 août • Concentrés, fourrages et phytos (1) interdits	200 €/ha
Prairie inondable		MC3	• Avis d'expert requis • Submersion temporaire de la surface favorisée par un aménagement hydraulique végétalisé	• Dates et modalités d'exploitation (fauche et/ou pâturage) précisées dans l'avis d'expert • Pas de fertilisants ni amendements sur la zone inondable et à moins de 6 mètres • Phytos (1) interdits	200 €/ha
Prairie de haute valeur biologique		MC4	• Avis d'expert requis • Dates et modalités de gestion précisées dans l'avis d'expert	• Min. 10 % de zone refuge en cas de gestion par fauche • Fertilisation, amendements, concentrés, fourrage et phytos (1) interdits sur la parcelle sauf exception	450 €/ha
Animaux					
Races locales menacées		MB11	• Animaux correspondant aux standards de la race et inscrits au livre généalogique. • Bovins et ovins sont enregistrés dans Sanitrace	• Bovins (> 2 ans) : Blanc-bleu mixte, Pie-rouge de l'Est • Equins (>2 ans): Cheval de trait ardennais Belge (2) • Ovins (> 6 mois) : Mouton Laitier belge, Entre-Sambre-et-Meuse, Merqelland, Ardennais tacheté, Ardennais roux (2)	120 €/bovin 200 €/équin 30 €/ovin
Axe Cultures			Méthodes MB5 + MC7 + MC8 = Max 9 % de la superficie arable		
Tournière enherbée		MB5	• 200 m de long minimum, en tronçons de 20 m • 12 m de large en tout point, en bordure de culture sous labour • Non accessible aux véhicules motorisés à des fins de loisirs et ne sert pas de chemin ou passage de charroi • Si fauche : entre le 16/06 et le 30/09, récolte du foin obligatoire. Maintien d'une zone refuge de min. 2m de large entre chaque fauche	• Mélange diversifié reconnu (graminées + légumineuses et autres plantes dicotylées) • Jamais en bordure de prairie, sauf si séparation par une une haie, chemin ou fossé • Fertilisants, amendements, phytos (1), dépôts de de récolte et pâturage interdits. En cas de présence de balsamine de l'Himalaya (espèce invasive), destruction par fauche, broyage ou arrachage avant production de graines	21,6 €/tronçon de 20 m, soit 900 €/ha
Cultures favorables à l'environnement		MB6	• Mesure rotationnelle • Mélanges céréales-légumineuses, dont la 2ème espèce représente min. 20 % du mélange	• Pas de fertilisant, amendement ni phyto (1)	200 €/ha
Parcelle aménagées (érosion ou faune)		MC7	• Avis d'expert requis. • Superficie comprise entre 0,5 et 1,5 ha En bordure de culture sous labour. Ne peut être longée par une tournière ou bande aménagée • Non accessible aux véhicules motorisés à des fins de loisirs et ne sert pas de chemin ou passage de charroi	• Composition du couvert et conditions d'exploitation variables en fonction du type d'aménagement • Aucune fertilisation et aucun amendement, sau exception spécifiée et argumentée dans l'avis d'expert • En cas de présence de balsamine de l'Himalaya (espèce invasive), destruction par fauche, broyage ou arrachage avant production de graines • Phytos (1) et dépôts interdits	600 €/ha
Bande aménagée (érosion faune, paysage ou flore messicole)		MC8	• Avis d'expert requis. • De 3 à 21 m de large. Jusqu'à 30 m de large en cas d'enherbement d'axes de concentration du ruissellement (ravines) • En bordure de culture sous labour • Non accessible aux véhicules motorisés à des fins loisirs et ne sert pas de chemin ou passage de charroi. Passage du tracteur autorisé si spécifié dans l'avis d'expert	• Engagement de min 200 m sur une largeur standard de 12 m • Composition du couvert et conditions d'exploitation variables en fonction du type d'aménagement • Aucune fertilisation et aucun amendement, sauf exception spécifiée et argumentée dans l'avis d'expert • En cas de présence de balsamine de l'Himalaya (espèce invasive), destruction par fauche, broyage ou arrachage avant production de graines • Phytos (1) et dépôts interdits	30 €/tronçon de 20 m*, soit 1250 €/ha *pour une largeur standard de 12 m
Approche globale au niveau de l'exploitation					
Autonomie fourragère		MB9	• Charge (3) de 0,6 à 1,4 UGB/ha de superficie sous herbe et/ou dédiées aux cultures fourragères (4). Si ≤ 0,6 UGB, réduction de la subvention • Ha primés = ha prairies permanentes • Engagement portant sur min. 250 €	• Hors zone vulnérable PGDA : charge jusqu' à 1,8 UGB/ha avec paiement réduit. • Epandage des matières organiques limité aux déjections des animaux de la ferme • Phyto (1) interdits dans les prairies éligibles	100 €/ha si < 1,4 UGB/ha Hors zone vulnérable PGDA : 50 €/ha si < 1,8 UGB/ha
Plan d'action agroenvironnemental		MC10	• Avis d'expert requis. • Diagnostic environnemental de l'exploitation et des pratiques à dresser	• Objectifs à court, moyen et long termes à définir • Liste des actions et calendrier d'exécution à établir	20 x + 10 Y € X = ha (max. 50) Y = Σ des autres aides MAE/100, max 2500 €

(1) Seuls sont autorisés les traitements localisés contre les chardons et rumex, avec un produit sélectif
(2) Les Chevaux de trait belge et moutons Ardennais Roux doivent appartenir à la section principale du livre généalogique (être issus de parents et grands-parents appartenant à la race)
(3) Calcul de la charge : Ovins et caprins : 0,15 UGB. Equins > 6 mois : 1 UGB. Bovins de 0 à 6 mois : 0,4 UGB. Bovins de 6 mois à 2 ans : 0,6 UGB. Bovins > 2 ans : 1 UGB.
(4) Couverts repris dans le groupe de cultures « Prairies et cultures fourragères » de la Mesure Agriculture biologique

Azote potentiellement lessivable: quelques points d'attention!

492 agriculteurs ont été sélectionnés dans le cadre de la campagne de suivi de l'Azote Potentiellement Lessivable (APL), auxquels s'ajoutent 198 autres, en programme d'observation. Vous êtes concernés? Voici quelques éléments auxquels il est important de prêter attention.

NITRAWAL

A la veille de la campagne de «contrôle APL» et dans la foulée de l'envoi de la notification aux agriculteurs concernés, un rappel de la procédure nous semble nécessaire.

Suis-je soumis au contrôle APL?

Tout agriculteur exploitant en zone vulnérable peut être soumis au contrôle APL. Chaque année, l'Administration choisi 5% des exploitations. Les exploitations sélectionnées sont averties, fin septembre, par un courrier de la DGARNE (Département Environnement et Eau). Ces courriers ont été envoyés voici quelques jours. Vous avez en avez reçu un exemplaire et vous figurerez donc parmi les 690 exploitations concernées?

Comme précisé dans ledit courrier, le contrôle sera alors réalisé entre le 15 octobre et 30 novembre. Au minimum 7 jours avant l'échantillonnage, un laboratoire, mandaté par la DGARNE, prendra contact avec vous et vous informera du jour de l'échantillonnage. Lors de ce premier contact, signalez si certaines de vos parcelles semblent ne pas pouvoir être échantillonnées. Il est en effet envisageable de faire appel à une parcelle de remplacement lorsque le prélèvement de sol sur une parcelle sélectionnée s'avère difficile ou dénué de sens (parcelle fortement inondée, pertes de rendements attestés par un organisme officiel, etc.).

Signalez également les parcelles de betteraves arrachées avant le 15 octobre. En effet, dans ce cas, la minéralisation accrue du sol faisant suite au travail d'arrachage et aux résidus de la récolte est susceptible d'enrichir le sol en azote. Nous vous conseillons vivement à faire appel à la parcelle de remplacement.

Dans le cas d'un arrachage partiel, le préleveur doit réaliser les prélèvements sur la partie non arrachée (ou arrachée après le 15 octobre).

Comment se déroule l'échantillonnage?

Le laboratoire prélève des échantillons de sol sur trois parcelles de l'exploitation afin de déterminer la quantité d'azote nitrique contenue dans le sol à l'automne et susceptible d'être entraînée vers les nappes d'eau souterraine.

L'échantillonnage se fait en évitant les fourrières, les zones de stockage ou encore d'abreuvement. Les prélèvements sont effectués de manière à être représentatifs de la parcelle.

Pour les terres de cultures, 15 carottes de terre sont prélevées sur 90 cm de profondeur. Pour les prairies, ce sont 30 carottes qui sont prélevées sur 30 cm. Ces échantillons seront conservés au frais en prévision de l'analyse.

Pour l'APL, 8 classes de parcelles sont prévues, à savoir: betterave, céréales non suivies d'une culture implantée en automne, céréales suivies d'une culture implantée en automne et chicorée, maïs, pomme de terre, colza, légumes, prairies.

Soyez présent!

Vous ne pouvez empêcher l'échantillonnage des parcelles, sous peine de non-conformité de votre exploitation. Votre présence ou votre signature n'est, de plus, pas indispensable à la validité du procès-verbal de prélèvement. Cependant, il est important que vous soyez présent lorsque le préleveur réalise l'échantillonnage. Vous pourrez indiquer les limites de la parcelle, les zones d'abreuvement, d'affouragement, de stockage ou toute autre portion de surface traitée de manière différente du reste de la parcelle. Si l'une des parcelles sélectionnées est drainée, pour éviter tout dégât, vous devez signaler l'emplacement des différents drains.

Si vous considérez que l'Administration doit connaître d'autres éléments relatifs à la gestion de la parcelle (une double culture, un dégât de gibier, une CIPAN mal levée suite à une inondation, etc.) demandez que ceux-ci soient mentionnés sur le procès-verbal.

Et après…

Dans les dix jours ouvrables suivants l'échantillonnage, vous recevrez un courrier reprenant la teneur en azote de vos parcelles échantillonnées.

Si ceux-ci contiennent certaines erreurs (mauvais classement de la culture par exemple), contactez sans tarder le laboratoire afin de corriger l'information.

L'échantillonnage des parcelles auprès des 690 agriculteurs concernés par les contrôles APL se déroulera du 15 octobre au 30 novembre

Si les résultats de vos parcelles ne correspondent pas à vos attentes, vous avez la possibilité de faire ré-échantillonner, à vos frais, une ou plusieurs parcelles en vue d'une contre-analyse par un laboratoire agréé de votre choix. Attention cette contre-analyse doit être demandée dans les quinze jours ouvrables suivant le premier prélèvement et doit être réalisée au plus tard avant le 20 décembre. Les résultats qui vous sont les plus favorables seront pris en compte par l'Administration.

Le résultat de vos parcelles sera comparé à une référence. Cette référence tient compte des conditions de l'année et est établie sur base de parcelles analysées dans différentes 'fermes de référence', réparties sur la Wallonie. Sur ces parcelles, des analyses de sol sont effectuées à deux reprises: pendant la 3ème décade d'octobre et pendant la première décade de décembre, afin de tenir compte de la minéralisation pendant cette période.

En annexe à votre courrier de résultats, vous trouverez une fiche qui reprend à titre purement indicatif la limite de conformité la plus basse et la plus élevée pour chaque classe de culture au cours des dernières années. Ces informations ne permettent aucunement de s'assurer du statut de vos parcelles. Pour faire le point, contactez votre conseiller Nitrawal.

Conformité ou non-conformité?

La conformité ou non de vos trois parcelles ainsi que de votre exploitation vous sera communiquée pour le 28 février au plus tard.

Votre exploitation sera considérée conforme lorsque:

- Au moins deux parcelles sur trois obtiennent un résultat APL situé en dessous de la limite de tolérance par rapport à la valeur de référence;
- Aucune des parcelles échantillonnées ne présente un résultat à la fois supérieur à 100 % de la limite de tolérance et un dépassement de cette limite de plus de 100 kg par ha.

Pour aller plus loin…

Outre le document «8 règles d'or APL» joint au courrier que vous venez de recevoir, une fiche thématique détaille la procédure APL. Elle est disponible sur www.nitrawal.be (onglet téléchargement) et auprès de votre conseiller Nitrawal.

Un conseil pour vos résultats APL?

Contactez Nitrawal!

- Centre d'action Nord (Brabant wallon, Nord de la Province de Namur et Est du Hainaut): 081/62 73 13
- Centre d'action Est (Province de Liège): 085/84 58 57
- Centre d'action Sud (Province du Luxembourg, Province de Namur et botte du Hainaut): 071/68 55 53
- Centre d'action Ouest (Hainaut Occidental): 069/67 15 51

KUHN, C'EST MA FORCE !
PROFILE PLUS
100% polyvalence
✔ Ventidrive : turbine à aspiration constante pour un flux régulier de paille
✔ Géométrie compacte pour les bâtiments plus étroits
✔ Une machine, 3 opérations : mélanger + distribuer + pailler
VENTIDRIVE
Conditions spéciales : contactez votre agent
KUHN
www.packoagri.be
LES MATÉRIELS PACKO AGRI SONT DISTRIBUÉS EXCLUSIVEMENT PAR UN RÉSEAU D'AGENTS SPÉCIALISÉS. COMPÉTENCE ET SERVICE À VOTRE PORTE.
PACKO AGRI

Im Zeichen der Krise 2015 - die Landwirtschaftsmesse Battice –Herve

Mittlerweile können die Messeorganisatoren auf die 26zigste, mit Erfolg durchgeführte Messe zurückblicken. Blickt man auf die Anfänge der Messe zurück, hat sie sich, ohne zu übertreiben, gewaltig entwickelt. Die Besucherzahlen sind ein deutliches Zeichen und sie belegen das große Interesse an der Messe. Immerhin folgten 23.000 tausend Besucher der Einladung. Dies waren 1000 Besucher weniger als im Vorjahr. In diesem Jahr darf man davon ausgehen, dass der Grund rückläufiger Messeeintritte am wenig einladenden Wetter lag.

Constanze Göbel-Zehrt

Im Fokus des Interesses, angesichts der Krise des Sektors, standen die Statements der Landwirtschaftsminister sowie der Abgeordneten zur Messeeröffnung. Im Kontext sprach sich der Föderale Landwirtschaftsminister, Willy Bursus, während seiner Rede für eine landesweite einheitliche Vorgehensweise aus, um den Forderungen unserer Landwirtschaft auf europäischer Ebene Gewicht zu verleihen.

Der für die Wallonische Region zuständige Landwirtschaftsminister, René Collin, übte seinerseits harsche Kritik an der Europäischen Union. Er warnte davor, alles liberalisieren zu wollen. Dies würde unweigerlich negative Folgen nach sich ziehen. Es könne nicht sein, dass in der Landwirtschaft – besonders im Schweinefleisch- und Milchsektor – keine Sicherheiten mehr vorhanden seien. Unisono bekräftigten alle Redner während der Eröffnungsfeier, dass es der Landwirtschaft ermöglicht werden müsse, wieder kostendeckend und darüber hinaus, ihren Aufgaben gerecht werden zu können, damit die Landwirtschaft gesundet und auch morgen noch Bestand haben wird.

Forderungen der Landwirte an die Europäische Union zur Lage:

Das Plädoyer der Landwirtschaftsorganisationen (grüner Kreis, FJA, FWA, MIG, UWA, VDL) wurde von, Véronic Stas während der Eröffnungsfeier zu Gehör gebracht. Sie sprach im Namen aller Landwirte und für alle Betriebszweige, welche der Landwirtschaft angeschlossen sind. Mit: „Hört ihr das Grollen der Wut in unserer Landschaft“, begann Sie ihre Rede. Diese Wut trifft sämtliche Landwirte aller Sektoren. Diese Situation ist übergreifend auf alle Zulieferer, Produzenten und die Landwirtschaft, welche nicht mehr würdevoll durch ihre Arbeit leben können. Die Verkaufspreise – gleichermaßen in allen Sektoren – fallen täglich! Stellen Sie sich vor, der Milch preis geht bis Ende des Jahres auf weniger als 0,25 Cent runter, wobei der Produktionspreis bei 0,39 Cent pro Liter liegt.

Stellen Sie sich vor, ein Jungstier wurde Anfang des Jahres 2015 und dies über einen Zeitraum von mehreren Wochen zum Preis von weniger als 25,00 Euro verkauft!

Stellen Sie sich vor, Wiederkäuer unter dem Gestehungspreis zu verkaufen? Stellen Sie sich vor, Sie müssten Ferkel von 60 Lebenstagen für weniger als 17,00 Euro verkaufen und dies seit mehreren Monaten? Diese Negativentwicklung geht nun bereits über mehrere Jahre, wobei der Gestehungspreis hier, bei 31,00 Euro liegt. Der Unmut, besonders unter den Junglandwirten, die unter großen finanziellen Belastungen einen Betrieb übernommen haben macht sich breit. Dies trifft allerdings auch für ältere Landwirte zu, welche nicht mehr kostendeckend arbeiten können, nachdem sie ihre Reserven schon aufgebraucht haben.

Die Zahlungsrückstände sind enorm hoch!!!! Investitionen werden annulliert!!! Die auszuzahlenden Löhne an Familienmitglieder liegen oft unterhalb der Armmutsgrenze.

Man darf nicht vergessen, wenn ein Landwirt aufgibt, verschwindet nicht nur ein Landwirt sondern zugleich sind vier Arbeitsplätze infrage gestellt. Diese Feststellungen wiederholen sich leider. Kaum ist eine Krise überstanden zeichnet sich bereits die nächste am Horizont ab.

Wir möchten Sie darauf aufmerksam machen, dass die Situation in der Milchwirtschaft am gravierendsten ist. Die Bewirtschaftung der Flächen und die Bodenbeschaffenheiten veranlassen zu Spekulationen. Deshalb stehen in erster Linie, die Schweinemast oder die Milchwirtschaft im Fokus der Spekulationen.

Durch die Zertifizierung der Betriebe sind der Landwirtschaft zusätzliche Kosten entstanden.

Eine Zisterne kostet entschieden mehr, als die Lagerung des Hofdüngers auf einem Misthaufen. Die größten Flächen der Weidewirtschaft liegen in der gefährdeten Zone. Um diese Normen zu erfüllen, haben die Landwirte ihre Flächen um 25 % vergrößern müssen. Diese Flächen liegen natürlich nicht immer in der Nähe der Betriebe. Dies bedeutet, einen größeren Maschinenaufwand, Transportkosten sowie Zeitverlust. Diese beiden Punkte haben eine nicht unerhebliche Auswirkung auf die Einkommen in der Weidewirtschaft. Die Produktion der Betriebe ist nicht immer im Gleichgewicht zum Angebot und der Nachfrage. Unsere Abnehmer unserer Produkte haben uns oft gebeten mehr zu produzieren. Beispiel: Wenn man nicht gewillt ist 1000 Ferkel zu mästen, werden diese - und dies ohne Preisgarantie – nicht vom Händler abgenommen!!! Eine Mehrproduktion einiger, weniger Prozenten verursacht einen Preissturz. Meine Genossenschaft garantiert mir zwar die Komplettabnahme der Milch, aber zu welchen Preis????

Vergessen Sie nicht, dass die Früchte unserer Arbeit in harter Konkurrenz gegenüber eines Weltmarktes stehen. Wobei, bei diesen Lebensmitteln die Normen wesentlich lascher gehandhabt werden als hierzulande. Gefangen im Wettlauf der Krisen sowie die Ungewissheit in der Tierproduktion, schaffen diese Kriterien keine Anreize, künftig noch Landwirtschaftsbetriebe zu übernehmen. Daraus resultierend, bleiben die älteren Landwirte länger im Betrieb aktiv, allerdings nicht in der Aufzucht. Sie veräußern zwangsläufig den Grasaufwuchs, sei es als Heu oder Silo oder sie verpachten ihre Flächen. Aufgrund ungünstiger Bodenlagen ist eine angepasste Bewirtschaftung nicht immer möglich (Hanglagen, Wasserschutz oder Bodenbeschaffenheit). Dadurch verwildern Flächen, was niemanden nützt. Die Zukunft der Weidewirtschaft könnte in außerordentliche Schwierigkeiten geraten. Die geringe Zahlungsfähigkeit ist dabei, sich zu erschöpfen. Die Aufnahme von Krediten wird immer schwieriger. Es ist eine Kettenreaktion!

Zwangsläufig wird es durch die schwache Liquidität in der Landwirtschaft immer schwieriger, den Verpflichtungen nachzukommen. Beispiel: Überlegungen, wer vorrangig bezahlt werden kann, Lieferanten, Lohnunternehmer, Banken oder Steuern, sind an der Tagesordnung.

Es ist nicht immer nachvollziehbar, administrativen Auflagen nachkommen zu müssen. Seien es übereifrige Beamte, mit denen man konfrontiert wird oder es stellen sich Situationen dar, welche nicht mit den Gegebenheiten der Lage im Einklang zu bringen sind. Theorie und Praxis klaffen auseinander. Praxisferne Praktiken!! Und dies kommt alles noch zusätzlich zu den angesprochenen Problemen hinzu. Diese nicht wirklich dienliche Bestandsaufnahme schreit nach brauchbaren Lösungen für eine vitale Landwirtschaft! Die verantwortlichen der Politik sind gebeten worden, ein marktregularisierendes System einzuführen. Wenn man der freien Marktwirtschaft und der globalen Finanzentwicklung freien Lauf lässt, könnte die Landwirtschaft unserer Region auf längere Sicht hin vernichtet werden. Diese Regularisierung muss durch alle Instanzen, die regionale, die föderale und die europäische getragen werden. Man muss einen Unterschied zwischen der Landwirtschaft und der Industrie machen. Die Forderungen der Landwirtschaft, richtete Véronic Stas, stellvertretend für die belgische Landwirtschaft, an die Hochfinanziers. Da die Landwirtschaft für die Ernährung der gesamten Weltbevölkerung verantwortlich ist, ist sie demnach ein Primärsektor. Die darin eingebundenen Investitionen sind hoch und die Tilgungen ziehen sich über Jahrzehnte hin. Es ist eine Unmöglichkeit einen Kredit eines Stallneubaus innerhalb von zehn Jahren zurückzuzahlen, wobei die minimale Nutzungsdauer bei 25 Jahren liegt. Durch die Aufnahme kurzfristiger Kredite, würde es den Betrieben ermöglicht, ihre Verbindlichkeiten fristgerecht zu bedienen, ohne finanzielle Folgen für die angegliederten Zulieferer.

An die Verantwortlichen der Lebensmittelindustrie richtete Sie Ihre Bitte, dass die weiterverarbeitende Industrie gegenüber dem Tun ihre direkten Grundnahrungsmittellieferanten den nötigen Respekt zollen muss. Wir wollen unsere Souveränität über unsere Lebensmittel ebenso behalten, wie es gleichfalls für die Entwicklungsländer gelten sollte. An die für globale Entscheidungen ausschlaggebenden Experten richtete sie ihren Appell, dass durch oft falsch getroffene Entscheidungen, langfristig der Markt sowie politische und ökonomische Entscheidungen negativ beeinflusst werden. Wir Produzenten bekommen diese Fehlentscheidungen direkt zu spüren! Wir fordern künftig, dass Sie bei der Umsetzung der in Ihrer Hand liegenden Gutachten bzw. Studien, Sie sich ihrer Verantwortung bewusst werden. Weiter wird es für die Verantwortlichen innerhalb der Ministerien notwendig, dass sie wieder auf den Boden der Tatsachen zurückfinden. Die einhergehenden Schwierigkeiten bei der Anpassung der neuen Gemeinsamen Agrarpolitik sind bezeichnend für Fehlentscheidungen!!!

Die administrativen Vereinfachungen stehen jedoch leider nicht auf dem Programm der gut funktionierenden Weidelandwirtschaft. Weiter sagte sie, „dass die Verbraucher wieder ein Bewusstsein für die hohe Qualität der lokalen Produkte entwickeln sollen, indem sie dieser durch ihre Kaufkraft Rechnung tragen mögen. Ohne den guten Willen aller ist die Zukunft der Regionalen Landwirtschaft, sowie wir sie heute kennen, nicht mehr überlebensfähig. Alle Konsumenten sind angehalten, sich zu besinnen und sich einen Ruck in die richtige Richtung zu geben. Man muss begreifen, dass wenn es der Landwirtschaft schlecht geht, es uns allen künftig ebenso ergehen wird! Tiergesundheit, Tierwohlergehen und gute Voraussetzungen für die Landwirtschaft sind für gesunde Lebensmittelkreisläufe unabdingbar“. Véronic Stas schloss ihre Rede damit, dass die Landwirtschaft mobilisiert ist und bleibt, dies, mit dem Verweis auf die am Montag, den 7. September 2015 stattgefundene Demo in Brüssel.

Last but not least, die Preiseverleihung der Europäischen Jungzüchterschule: Der Hauptpreis ging nach Kanada, der zweite Preis nach Deutschland und der dritte Preis ging nach Flandern. Auch von unserer Seite aus Glückwünsche allen Gewinnern.

Erntedankfest in Eupen

Am 9., 10. und 11. Oktober 2015 findet in Eupen das Erntedankfest statt. Dieses Stadtevent wurde in Zusammenarbeit mit verschiedenen ortsansässigen Vereinen, der Stadt Eupen, der Provinz Lüttich und natürlich den Hauptakteuren - den Landwirten - vorbereitet.

Als Hommage an die Landwirtschaft ist das Erntedankfest eine feststehende Größe unseres Kulturkreises. Hierbei wird den Besuchern - auch in diesem Jahr - ein buntes vielfältiges Potpourri geboten werden. Zusätzlich schafft die Stadt Eupen mit dem „Bauernhof zum Anfassen“ für weitere Angebote Raum, um tiefere Einblicke in die Landwirtschaft zu erhalten. So viel kann jetzt schon versprochen werden, für jeden Besucher wird etwas dabei sein. Die Provinz Lüttich wird unter anderen mit zwei Rückepferden vor Ort sein, um explizit über die Arbeit mit den Tieren zu informieren. In diesen Rahmen wird Kindern die Möglichkeit gegeben, mit den Pferden arbeiten zu dürfen. Außerdem für Fans der Kaltblüter sei erwähnt, dass am 10. Oktober 2015 ab 10:30 Uhr ein Kaltblutwettbewerb stattfindet. Am Sonntag, den 11. Oktober 2015 wird es neben vielen weiteren Angeboten zum Erntedankfest einen Markt mit regionalen Produkten sowie ein Kürbisrennen geben. Um 12:00 Uhr schließlich, wird der große Erntedankumzug zum Fest starten.

Tradiertes trifft auf Moderne!

Im Auf und Ab der Preisvolatilität der Märkte - in diesem Jahr trifft es die Landwirte besonders hart - kämpft die Landwirtschaft europaweit ums Überleben und gegen den Niedrigpreissektor. So soll das Erntedankfest jeden von uns mitnehmen, über Wertigkeiten nachzudenken. Es soll uns sensibilisieren - und gerade wegen des Überangebotes von Lebensmitteln - unsere Nahrungsmittel gebührend zu respektieren, um der Verschwendung entgegenzuwirken. Der Dank für ein gutes ertragreiches Jahr, welches man gerne im Einklang mit der Natur unter neuen Blickwinkeln beleuchten darf, lautet der Tenor dieser Veranstaltung. Mancher ist mit sich und dem respektvollen Umgang mit der Natur im reinen. Ein derartiges Überangebot aus den Geschenken der Natur unserer Gefilde ist noch lange nicht überall auf unserem Globus gegeben. Die Kunde von Kriegen, Hungersnöten und Terror prägt das Tagesgeschehen. All diese Ereignisse bedeuten uns, dass wir uns erneut auf eine Rückbesinnung der Werte einlassen sollten.

La colonne de gauche reprend les dernières cotations disponibles à la clôture du journal. La colonne de droite indique, entre parenthèses, les cotations du marché précédent. Sauf indication contraire, les prix s'entendent hors TVA.

BATTICE

19/09/2015

Bovins de boucherie/Taureaux(€/kg)		
CdP. - S	2.70-3.20	(2.70-3.20)
Assimilés - E	2.55-2.80	(2.55-2.80)
Bonne conformation - U	1.80-2	(1.80-2)
Taureaux 55% - R	1.50-1.70	(1.50-1.70)
Poids lourds - O	1.20-1.40	(1.20-1.40)
Bovins de boucherie/Vaches(€/tête)		
Bonne conformation - R	800-1050	(800-1050)
1re catégorie 45% - O	575-775	(575-775)
2e qualité 40% - P	225-400	(225-400)
De fabrication - P-	125-225	(125-225)
Elevage/Vaches(€/tête)		
Vaches cdp de < 5 ans	1450-2150	(1450-2150)
Vaches cdp de > 5 ans	1400-2000	(1400-2000)
Bonnes Vaches Ordinaires	700-1000	(700-1000)
Vaches Ordinaires	350-500	(350-500)
Elevage/Veaux(€/tête)		
CdP.	450-825	(450-825)
Blanc-bleu	225-375	(250-400)
Bleus Holstein	80-160	(80-160)
Rouges	70-110	(85-125)
Noirs Bonne qualité	45-95	(50-110)
Noirs moyenne qualité	0-45	(0-50)

BRUGES

23/09/2015

Bovins de boucherie/Génisses(€/kg vif)		
CdP. - S	2.95-3.25	(3-3.30)
Assimilés - E	2.70-2.90	(2.75-2.95)
Bonne conformation - R	1.75-2.10	(1.80-2.15)
Ordinaires - P	1.20-1.40	(1.25-1.45)
Bovins de boucherie/Taureaux(€/kg vif)		
CdP. < 24 mois - 650 kg	3.15-3.30	(3.15-3.30)
CdP. > 24 mois - 650 kg	2.80-3.05	(2.80-3.05)
Assimilés	2.55-2.75	(2.55-2.80)
Bonne conformation, U	1.95-2.20	(2-2.25)
60%	1.65-1.90	(1.70-1.95)
55%, R	1.40-1.60	(1.45-1.65)
Holstein	1.25-1.40	(1.30-1.45)
Bovins de boucherie/Vaches(€/kg vif)		
CdP. label, < 78 mois	2.95-3.10	(3-3.15)
CdP.	2.70-2.95	(2.75-3)
Assimilées	2.40-2.60	(2.45-2.65)
Bonne conformation, R	1.90-2.15	(1.95-2.20)
55%	1.40-1.75	(1.45-1.80)
50%	1-1.20	(1.05-1.25)
De fabrication	0.75-0.95	(0.80-1)

CINEY

18/09/2015

EFFECTIF : 2766

Commentaire : stationnaire, ferme en premier choix, calme en second choix

Bovins de boucherie/Taureaux(€/kg)		
55%	1.50-1.60	(1.50-1.60)
60%	1.70-1.95	(1.70-1.95)
Assimilés	3-3.20	(3-3.20)
CDP	3.10-3.40	(3.10-3.40)
Bovins de boucherie/Vaches(€/kg)		
Fabrication	0.80-1.10	(0.80-1.10)
50%	1.20-1.30	(1.20-1.30)
55%	1.50-2	(1.50-2)
Assimilés	2.35-2.60	(2.35-2.60)
CDP	3.10-3.35	(3.10-3.35)
Bovins maigres/Génisses(€/tête)		
PN/PR - 180 à 250kg	330-520	(330-520)
PN/PR - 250 à 400kg	530-820	(530-820)
PN/PR - 400 à 500kg	780-970	(780-970)
PN/PR - pleines	1055-1545	(1055-1545)
BBB culard - 180 à 250kg	755-870	(755-870)
BBB culard - 250 à 400kg	980-1170	(980-1170)
BBB culard - 400 à 500kg	1055-1445	(1055-1445)
Bovins maigres/Taureaux(€/tête)		
Ordinaires - 180 à 250 kg	280-530	(280-530)
Ordinaires - 250 à 320 kg	530-580	(530-580)
Ordinaires - 320 à 370 kg	630-680	(630-680)
Ordinaires - > 370 kg	680-780	(680-780)
Assimilés - 180 à 250 kg	630-720	(630-720)
Assimilés - 250 à 320 kg	730-870	(730-870)
Assimilés - 320 à 370 kg	580-1070	(580-1070)
Assimilés - > 370 kg	1060-1170	(1060-1170)
CdP. - 180 à 250 kg	805-995	(805-995)
CdP. - 250 à 320 kg	1055-1195	(1055-1195)
CdP. - 320 à 370 kg	1230-1330	(1230-1330)
CdP. - > 370 kg	1330-1480	(1330-1480)
Bovins maigres/Vaches(€/tête)		
PN/PR - Moyennes	230-980	(230-980)
Cat.II - Mixtes	930-1080	(930-1080)
Cat.I - Mixtes	1230-1480	(1230-1480)
2 à 4 ans - CdP.	1330-2580	(1330-2580)
agées - CdP.	1230-2505	(1230-2505)
Veaux/Veaux ciney(€/tête)		
Pie Noir (PN) - -	0-90	(0-90)
Pie Noir (PN) - Ordinaire	N-C	N-C
Pie Noir (PN) - Mâle	N-C	N-C
Pie Noir (PN) - Femelle	N-C	N-C
Pie Rouge (PR) - -	0-110	(0-110)
Pie Rouge (PR) - Mâle	N-C	N-C
B.B.B. - Ordinaire	150-400	(150-400)
B.B.B. - Mâle	N-C	N-C
CdP. - Mâle	450-825	(450-825)
CdP. - Femelle	400-750	(400-750)

BIRB

13/09/2015

Bovins de boucherie/Génisses(€/100kg carcasse)		
E - U2	411.50	(404)
E - U3	386.50	(379.50)
E - R2	340.50	(340)
E - R3	331	(329.50)
Bovins de boucherie/Taureaux(€/100kg carcasse)		
A - S2	491.75	(496.44)
A - S3	451.28	(460.67)
A - E2	421.28	(428.70)
A - E3	401.19	(404.88)
A - U2	379.46	(381.92)
A - U3	338.10	(342.80)
A - R2	340.25	(343.26)
A - R3	292.07	(296.88)
A - O2	285.69	(292.96)
A - O3	267.17	(271.29)

Bovins de boucherie/Vaches(€/100kg carcasse)		
D - S2	516.51	(511.13)
D - S3	482.55	(476.82)
D - E2	466.97	(451.45)
D - E3	426.74	(419.58)
D - U2	367.13	(362.31)
D - U3	348.25	(343.50)
D - R2	311.73	(315.26)
D - R3	298.80	(302.54)
D - O2	278.98	(275.33)
D - O3	271.59	(267.85)
D - O4	260.79	(255.28)
D - P2	230.35	(231.45)
D - P3	211.32	(214.32)

PRODUITS LAITIERS

16/09/2015

Cotations de la Confédération Belge de l'Industrie Laitière/Produits industriels(€/100kg)

Beurre	275.37	(271.83)
Poudre de lait écrémé	174.07	(171.52)
Poudre de lait entier	223.20	(222.23)
Cheddar	270	(270)

BIRB

13/09/2015

Porcs/Porcelets(€/tête)		
Classe T	29	N-C
Porcs/Porcs(€/100kg carcasse)		
Classe S	137.20	N-C
Classe E	128.60	N-C

SAINT-TROND

24/09/2015

Porcs/Porcelets(€/tête)		
20kg	14	(14)
23kg	17	(17)
kg supplémentaire	1	(1)
Porcs/Truies(€/kg carcasse)	0.50-0.76	(0.41-0.67)

DEINZE

23/09/2015

Produits de la ferme/Lapins(€/kg)	2-2	(1.92-1.92)
Produits de la ferme/Volailles(€/kg)		
Poules extra lourdes + ou - 3,5 kg	0.42-0.44	(0.46-0.48)
Poules brunes 1,8-2 kg	0.23-0.25	(0.26-0.28)
Poules blanches 1,6-1,8 kg	0.17-0.19	(0.20-0.22)
Poulets à rôtir +/- 1,8 kg	0.92-0.94	(0.92-0.94)

KRUISHOUTEM

22/09/2015

Produits de la ferme/Oeufs Kruishoutem(€/100 pièces)

Oeufs de poules élevées en cages aménagées

Prix production	**Blancs**	**Bruns**
cat.0, 77.5g	8.09 (8.19)	8.45 (8.51)
cat.1, 72.5g	6.85 (6.95)	7.21 (7.27)
cat.2, 67.5g	6.52 (6.62)	6.77 (6.86)
cat.3, 62.5g	6.09 (6.18)	6.28 (6.38)
cat.4, 57.5g	5.63 (5.72)	5.77 (5.88)
cat.5, 52.5g	5.11 (5.20)	5.21 (5.30)
cat.6, 47.5g	4.60 (4.68)	4.65 (4.73)
cat.7, 42.5g		4.16 (4.23)
Prix négoce		
XL	8.69 (8.79)	9.05 (9.11)
L	7.12 (7.22)	7.37 (7.46)
M	6.23 (6.32)	6.37 (6.48)
S	5 (5.08)	5.05 (5.13)

Oeufs de poules élevées au sol

Prix production		
cat.0, 77.5g	8.52 (8.61)	8.96 (9.03)
cat.1, 72.5g	7.28 (7.37)	7.72 (7.79)
cat.2, 67.5g	7.07 (7.19)	7.51 (7.62)
cat.3, 62.5g	6.73 (6.87)	7.11 (7.25)
cat.4, 57.5g	6.23 (6.37)	6.52 (6.67)
cat.5, 52.5g	5.30 (5.42)	5.45 (5.57)
cat.6, 47.5g	4.75 (4.83)	4.70 (4.78)
cat.7, 42.5g	4.21 (4.28)	4.21 (4.28)
Prix négoce		
XL	9.12 (9.21)	9.56 (9.63)
L	7.67 (7.79)	8.11 (8.22)
M	6.83 (6.97)	7.12 (7.27)
S	5.15 (5.23)	5.10 (5.18)

BRUXELLES

13/09/2015

Céréales/Blé tendre(€/t)		
panifiable	172	N-C
fourrager	163	N-C
Céréales/Escourgeon fourrager(€/t)		
	162	N-C
Céréales/Triticale(€/t)	N-C	N-C

FIWAP

25/09/2015

Fruits et légumes/Plants Bintje(€/100kg net)		
Pays-bas, cl. A /5t en sac - 28-35mm	58-60	(59-61)
Pays-bas, cl. A /5t en sac - 35-45mm	38-38	(38-40)
Fruits et légumes/Pomme de terre - Frais(€/100kg net)		
Chair tendre (Marabel, Melody, Victoria, Caesar,...) - Prix départ HTVA	N-C	N-C
Chair ferme (Nicola, Franceline, Charlotte, Annabelle...) - Prix départ HTVA	N-C	N-C
Fruits et légumes/Pomme de terre - Industrie(€/100kg net)		
Bintje - Tout venant, vrac, min.60%, 50mm+,360g/5kg PSE - Dispo. - Prix départ HTVA	11-12.50	(11-12.50)
Autres variétés (Fontane/Challenger/Innovation/Ramos/Agria) - Tout venant, vrac, min.60%, 50mm+,360g/5kg PSE - Export GB - Prix départ HTVA	N-C	N-C
Hâtive - Tout venant, vrac, min.60%, 50mm+,360g/5kg PSE - Dispo. - Prix départ HTVA	11-13	N-C
Bintje - Tout venant, vrac, min.60%, 50mm+,360g/5kg PSE - Export GB - Prix départ HTVA	N-C	N-C
Autres variétés (Fontane/Challenger/Innovation/Ramos/Agria) - Tout venant, vrac, min.60%, 50mm+,360g/5kg PSE - Dispo. - Prix départ HTVA	N-C	N-C
Hâtive - Tout venant, vrac, min.60%, 50mm+,360g/5kg PSE - Export GB - Prix départ HTVA	N-C	N-C

SYNAGRA

28/09/2015

Céréales/Blé tendre(€/t)		
standard	140.50	(139.50)
panifiable min 11,5/35/76/220	N-C	N-C
Céréales/Maïs(€/t)		
indigène	N-C	N-C
humidité 30%	N-C	N-C
plus ou moins €/t/% humidité	N-C	N-C
Céréales/Escourgeon fourrager(€/t)		
	140.50	(139)

MAT. PREMIÈRES - ALIM. BÉTAIL

Corn Gluten feed(€/1000kg)		
22% - prix vrac - HTVA	206	(207)
Luzerne déshydratée(€/1000kg)		
16%, pellets 6mm - prix vrac - HTVA	212	(215)
Manioc(€/1000kg)		
prix vrac - HTVA	N-C	N-C
Mélasse de canne à sucre(€/1000kg)		
prix vrac - HTVA	212	(220)
Pulpe de betterave déshydratée(€/1000kg)		
pellets 8mm - prix vrac - HTVA	204	(204)
Tourteaux de Colza(€/1000kg)		
extraction - 34% - prix vrac - HTVA	270	(267)
Tourteaux de lin, plaquette(€/t)		
pression - 40% - prix vrac - HTVA	372	(382)
Tourteaux de soja 48%, pellets(€/1000kg)		
extraction - 43% - prix vrac - HTVA	367	(366)
Tourteaux de soja 48%, pellets(€/1000kg)		
extraction - 49% - prix vrac - HTVA	392	(390)
Tourteaux de soja 48%, pellets(€/1000kg)		
48% - OGM contrôlé - prix vrac - HTVA	466	(466)
Tourteaux de soja 48%, pellets(€/1000kg)		
extraction - 44% - prix vrac - HTVA	359	(361)
Tourteaux de Tournesol(€/1000kg)		
extraction - 28% - prix vrac - HTVA	253	(261)

MARCHÉ DE CHICAGO

29/09/2015

Unité : $/boisseau

	Éch.	Ouv.	+Haut	+Bas
Blé	**12/2015**	508.5	515.5	500
Maïs	**12/2015**	388.75	392.5	383.75
Soja	**11/2015**	888	892	875.75

Réponse bureau du journal

Il arrive dans certaines petites annonces qu'au lieu d'un numéro de téléphone, vous trouviez la mention "Réponse au bureau du journal" ou "écrire au bureau du journal" ou encore les abréviations "RBJ" ou "EBJ". Si vous souhaitez répondre à une telle annonce, adressez votre courrier à PleinChamp en faisant clairement figurer sur l'enveloppe la mention "réponse à l'annonce n° ....". Nous la transmettrons alors -sans l'ouvrir- à l'auteur de l'annonce

FÉDÉRATION DES JEUNES AGRICULTEURS (FJA)

A PARTIR D'OCTOBRE

FJA NATIONALE: Formation en maraîchage biologique à Verviers. D'octobre 2015 à avril 2016. Une à deux fois par mois. Cours théoriques en journée et visites de terrain. Public cible: agriculteurs ou futurs agriculteurs ayant une formation de base (min cours A) et ayant un projet concret de maraichage. Inscription sur www.fja.be. Renseignements: Julie.Lebrun@fja.be ou 081/627.424

SAMEDI 3 OCTOBRE

FJA CINEY: Soirée «Oktoberfest» à la salle Saint-Martin, Rue du Relais 26 à 5363 Emptinne. (voir encart)

SAMEDI 10 OCTOBRE

FJA DINANT: Soirée cocktails à la buvette du football à Havelange.

UNION DES AGRICULTRICES WALLONNES (UAW)

JEUDI 01 OCTOBRE

UAW JALLET: 13H30 JALLET salle les Houlottes conférence-débat «Le relooking, les analyses de couleurs qui nous vont bien» précédé des élections du comité en section locale Sandra Mestach et Myriam Lambillon coordinatrice

LUNDI 05 OCTOBRE

UAW PHILIPPEVILLE-COUVIN ET UAW FLORENNES-WALCOURT: 19H30 PHILIPPEVILLE Centre culturel «Election des nouveaux comités de section et organisation des activités de l'année» avec Myriam Lambillon, coordinatrice. Bienvenue à toutes

MARDI 06 OCTOBRE

UAW GEMBLOUX NAMUR NORD FOSSES: 19H30 SART ST LAURENT Salle communale «Election du nouveau comité de section» avec Myriam Lambillon, coordinatrice

MERCREDI 07 OCTOBRE

UAW BOUSSU DOUR: 19H15 THULIN Salle Roi Baudouin Conférence-débat «Jardiner avec la lune» par Anthony Demarbais Nous profiterons de l'occasion pour élire le nouveau comité de sections avec Brigitte Huet, coordinatrice.

JEUDI 08 OCTOBRE

UAW NAMUR SUD: 19H30 MAILLEN Salle des Clématites «Election du nouveau comité de section» avec Myriam Lambillon, coordinatrice

UAW MALMEDY: 13H30 ROBERTVILLE «Aux Délices», rue du Barrage, 1. conférence-débat «La chrononutrition» suivi de l'élection du nouveau comité avec Aurélie Noiret, coordinatrice

UAW JODOIGNE: 13H00 ST REMY GEEST Maison du Village, rue Basse Hollande, 4. «Election du nouveau comité de section» avec Brigitte Huet, coordinatrice suivie d'une conférence débat: «Etes-vous bien assurées?» par un conseiller assurances.

CONFÉRENCE-DÉBAT
Le lundi 12 octobre 2015 - 19h30
L' Agriculture
Aujourd'hui... et demain?
Entrée Gratuite
INTERVENANTS
André Flahaut - Ministre d'état, Ministre du Budget et de la Fonction publique
Marc Tarabella - Député européen, Membre de la Commission Agriculture
Isabelle Kibassa-Maliba - Députée provinciale BW, en charge de l'Agriculture
Daniel Coulonval - Président de la Fédération Wallonne de l'Agriculture
Débat animé par Max Zimmermann - Directeur de TV COM
INSCRIPTIONS
blogflahaut@hotmail.com
FERME DE BERTINCHAMPS
Rue Bertinchamps, 51
1421 Ophain-Bois-Seigneur-Isaac (Braine-l'Alleud)
https://www.facebook.com/leforumandreflahaut
FWA

VENDREDI 09 ET SAMEDI 10 OCTOBRE

UAW PROVINCE DU LUXEMBOURG: Voyage d'étude en Champagne-Ardenne Visites d'exploitations typique de la région. Départ: le vendredi 09 octobre à 5H35 Weyler garage GénéralTour - 6H40 Champlon Maison du Ski - 7H20 Bertrix rond-point près du magasin Lambermont. Rens & inscription Christiane Guissart 0496/22 63 39.

MARDI 13 OCTOBRE

UAW PROVINCE DU LUXEMBOURG: 9H45 LA ROCHE EN ARDENNE La Claire Fontaine, rue Vecpré, 64 Journée Provinciale «La manipulation des informations à travers les médias : Comment donner une bonne image de notre métier?». Accueil par la présidente de la section de La Roche - Introduction par Christiane Guissart, Présidente provinciale UAW du Luxembourg - Europe: «Comment communiquer avec les médias pour faire passer une information» avec Emmanuel Foulon, professeur de communication et attaché de presse du député européen Marc Tarabella. - Wallonie : «La vision des néo-ruraux à travers les médias et les réseaux sociaux » par le Pr. Bodson, Sociologue rural. - La FWA : «comment travailler avec les médias: l'avant pendant et après un événement» par Jean Marot, responsable structure au Service d'études de la FWA. - Séance Questions-Réponses. Repas (PAF 27€ hors boissons) Inscription obligatoire pour le 04 octobre 2015 auprès de votre présidente de section locale UAW ou Myriam Lambillon (coordinatrice UAW) myriam.lambillon@fwa.be – 081/627 493. Cette journée est organisée grâce au soutien de l'Apaq-W et de Crelan.

UAW SOIGNIES: 19H00 SOIGNIES Salle près du Funérarium de la Haute Senne, rue léon Dachez, 15. «Election du nouveau comité de section» avec Brigitte Huet, coordinatrice suivi d'une conférence -débat «Sensibilisation au don d'organe».

JEUDI 15 OCTOBRE

UAW WAVRE MT ST-GUIBERT PERWEZ: 13H30 HEVILLERS salle de la Houssière, rue de la Houssière «Election du nouveau comité de section» avec Brigitte Huet, coordinatrice suivi d'un atelier participatif autour de la valorisation des produits du terroir par Bernadette Jaspart.

UAW DINANT BEAURAING: 20H00 BEAURAING Centre culturel, à côté de l'église, rue de l'Aubépine «Election du nouveau comité de section» avec Myriam Lambillon, coordinatrice

DIVERS

JEUDI 1ER OCTOBRE

MARLOIE: à 13h30 au CER, Rue de la Zootechnie, 2, introduction de la journée par Pascal Pochet SPW-DGO3 - Quelles espèces de CIPAN choisir? Comment les associer pour respecter le PGDA et le verdissement? Dates de destruction? Christel Houtet de Nitrawal - Quels leviers pour améliorer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles ? Adeline Lefèvre du CRA-W - Installation d'une usine de défibrage de chanvre en Wallonie et perspectives. Jean-Noël Degeye du CER - visite de parcelles. Rens: 0478/830.332

MARDI 6 OCTOBRE

BORLEZ FAIMES: à 13h15, séance d'info chez Pierre Lemaire, ferme de grandes cultures et légumes plein champs, Rue Albert, 4. «Comment passer ma ferme en bio?» par Biowallonie en collaboration avec les services extérieurs de la DGO3. Info & inscriptions: Biowallonie- Bénédicte Henrotte, 081/281 014 ou benedicte.henrotte@biowallonie.be

JEUDI 8 OCTOBRE

HABAY-LA-VIEILLE, à 13h15, séance d'info chez André Grevisse, ferme polyculture élevage (Angus-volailles- maraichage) Rue de la Rochette, 64.. «Comment passer ma ferme en bio?» par Biowallonie en collaboration avec les services extérieurs de la DGO3. Info & inscriptions: Biowallonie-Bénédicte Henrotte, 081/281 014 ou benedicte.henrotte@biowallonie.be

VENDREDI 9 OCTOBRE

ARQUENNES: à 13h15, séance d'info chez Daniel Boddez, ferme polyculture élevage laitier, rue de la Gratière 4 à 7181 Feluy. «Comment passer ma ferme en bio?» par Biowallonie en collaboration avec les services extérieurs de la DGO3. Info & inscriptions: Biowallonie- Bénédicte Henrotte, 081/281 014 ou benedicte.henrotte@biowallonie.be

LUNDI 12 OCTOBRE

OPHAIN-BOIS-SEIGNEUR-ISAAC: à 19h30, conférence-débat à la ferme de Bertinchamps, rue Bertinchamps 51. Thème: «L'agriculture, aujourd'hui... et demain?» Le Ministre d'État André Flahaut accueillera Marc Tarabella, Député européen siégeant à la commission de l'Agriculture, Isabelle Kibassa-Maliba, Députée provinciale du Brabant wallon, en charge de l'Agriculture et Daniel Coulonval, Président de la FWA. La conférence sera suivie d'un débat animé par Max Zimmermann, directeur Tv Com. En collaboration avec la FWA, Présence et action culturelles et Espace Belle-Vue asbl. Entrée gratuite. Inscription souhaitée par courriel blogflahaut@hotmail.com www.facebook.com/leforumandreflahaut

JEUDI 15 OCTOBRE

SAINT-VITH: à 13h15, séance d'info en allemand à l'école d'agriculture de St-Vith, Klosterstrasse n°38, avec la participation d'Agra-Ost. «Comment passer ma ferme en bio?» par Biowallonie en collaboration avec les services extérieurs de la DGO3. Info & inscriptions: Biowallonie-Bénédicte Henrotte, 081/281 014 ou benedicte.henrotte@biowallonie.be

MARDI 20 OCTOBRE

BARRY: à 13h15, séance d'info, chez M. et Mme COSSEMENT, ferme polyculture élevage laitier-production de légumes et pomme de terre, céréales - Bois de la Haye, 2. «Comment passer ma ferme en bio?» par Biowallonie en collaboration avec les services extérieurs de la DGO3. Info & inscriptions: Biowallonie- Bénédicte Henrotte, 081/281 014 ou benedicte.henrotte@biowallonie.be

MERCREDI 21 OCTOBRE

ORTHO: à 13h15, séance d'info, chez Armand Collard, ferme en polyculture-élevage à Hubermont 24. . «Comment passer ma ferme en bio?» par Biowallonie en collaboration avec les services extérieurs de la DGO3. Info & inscriptions: Biowallonie- Bénédicte Henrotte, 081/281 014 ou benedicte.henrotte@biowallonie.be

AMICALE DES RETRAITÉS DE LA FWA

Pays de Herve
Jeudi 15 octobre

Attention changement de salle: St-Brice, rue Belven 12 à 4852 Hombourg (grand parking en face de la salle). Assemblée générale: dîner suivi du cabaret. A 10h30, accueil et apéritif offert par l'Amicale. A 11h15, ouverture de l'assemblée par le président. A 12h, dîner 4 services. 14h, 1ère partie du cabaret par les Golden 2000 suivi du goûter et reprise du cabaret. 16h30, tirage de la tombola.

Paf 40 euros sans les boissons. Inscriptions: Victor Taeter 087/301.326 ou 0496/742.306 avant le samedi 3 octobre. Paiement faisant foi au BE30 1030 1586 3511 avec mention «Dîner».

Tournai Mouscron
Jeudi 8 octobre

Journée de découverte de notre patrimoine fluvial hennuyer. Départ à 8h15 au parking du hall des sports, chaussée de Lille à Tournai, retour prévu vers 19h.

Visite de Ronquières avec parcours spectacle. A 12h, repas à la cantine des Italiens. Menu: assiette ardennaise, filet de dinde à la grisette fruits des bois, tarte + 1 bouteille vin/eau pour 4 personnes, café. A 15h, ascenseur funiculaire de Strépy-Thieu, visite du parcours spectacle: pays des génies + film sur construction et fonctionnement de l'ouvrage. A 16h15, train touristique vers embarcadère sur le canal. A 16h45, ascenseur et descente en bateau. 18h, arrivée et retour. Paf 54 euros comprenant repas, boissons et café à verser au compte de l'Après BE83 7326 7201 2415. Inscription chez Monique 069/647.943 au plus tard pour le 1er octobre.

INVITATION
ASSEMBLEE GENERALE
AMICALE DES RETRAITES DE LA FWA
JEUDI 22 octobre 2015 dès 13h30'
À la FWA, 47 chaussée de Namur à G E M B L O U X

Afin de faciliter la bonne organisation de cette assemblée, merci de vous inscrire pour le jeudi 15 octobre au plus tard, auprès de :

GERMAINE JANSSENS, Vice-Présidente au 071 713 642
BRIGITTE HUET, Coordinatrice : 081 60 00 60 ou 081 62 74 95 et fax 081 60 04 46
ou par mail : HYPERLINK "mailto:brigitte.huet@fwa.be" brigitte.huet@fwa.be

Au plaisir de vous y retrouver nombreuses et nombreux.
LOUIS MATHY, Président.

LA FJA DE CINEY
a le plaisir de vous inviter à sa
SOIRÉE «OKTOBERFEST»
SAMEDI 3 OCTOBRE 2015
à la salle Saint-Martin, Rue du Relais 26 à 5363 Emptinne
Ambiance assurée par Sono DAX – Sécurité assurée
Le comité décline toutes responsabilités en cas de pertes, vols

MATÉRIEL

Nettoyage caillebotis à la machine ou à la main, machine gratuit. Bientôt machine pour nettoyage tapis de nid. Prix fixe. 0468/104.307 (419)

Deutz-Fahr Grand stock de tracteurs et pièces neuves ou occasion. Tél 04/381 05 56 www.hoogsteyns.be (885)

Tractoren + onderd. occasie Case IH 20-200 pk Case International dealer Jo Smeets Moelingen. www.smeetsservice.com 0475/548.791 (929)

A v. cruche pour dose IA; mangeoire pour prairie; 2 bacs à eau; refroidisseur Packo 2800L; s de traite; niche à veau 3p à donner pet réparation. 0474/999.718 (986)

A v. faucheuse frontale Kuhn FC313 de 3m10; faucheuse traînée Kuhn FC302 de 3m; faucheuse de refus Devos de 2m75; refroidisseur 4500L Kuhn Delaval. 0476/309.681 (960)

A v. bétaillère Cosnet 5m galva hydr prix 6500 Eur; mélangeuse Siloking 14 année 2013 prix 22500 Eur. 0474/453.470 (990)

A v. semoir céréales Nodet B5V6 25 rangs bon état idéal pour semer épeautre fine roue 9,5/44. 0477/233.109 (999)

A v. John Deere 2130 an 1975 avec cabine David Brown 950. 010/889.284 (1006)

A v. Holmer T2 intégrale à betterave plus clientèle. 0495/160.458 (1011)

A v. silos aliments Van Petegem 1 simple cône de 4T et 1 double cône de 5T. 069/859.114 (1038)

A v. ensileuse maïs PZ pour tracteur; désileuse Joskin; grue Longinotti CL15 trois bacs. 0496/160.656 (1014)

A v. Schaffer 2028 SLT neuf; pince croco; JD6630 avec chargeur 2012 1011h; Fendt 309c avec chargeur 4100h; pince à boule neuve attache euro; faneuse Kuhn GF6401 2003 TBE; matériel de fenaison Kuhn neuf de stock prix intéressant (garantie). 0492/550.303 (1025)

Nettoyage étables spécialisé pour poule pondeuses, étables pr bovins & chevaux. Prix fixe. 0468/104.307 (420)

A v. benne Knapik 6T porte automatique et bennage hydraulique 1800 Eur; autochargeuse Friestein larges pneus 1600 Eur; épandeur 5T 600 Eur. 0488/279.271 (1027)

A v. charrue Steeno 4 socs n°105 avec roue 1000 Eur. Cherche sauterelle pour p de terrre +/-7m50. 0498/475.951 (1043)

A v. fourche Silocut Stol larg 1m30 attelage euro bon état. 0477/698.542 (1044)

A v. bétaillère 3 bêtes avec barrière bon état 300 Eur. 081/511.06111 (1054)

A v. tank à lait Laval 5000L program neuf prix à discuter; salle de traite Packo 2x5 décrochage béta. 0498/644.032 (1045)

A v. cause santé évacuateur de fumier Albert 700m chaîne (neuve) + tout le mécanisme de tête (facture) + 1 va et vient avec 30m raclettes. 0478/366.981 (1049)

A v. benne TP Joskin 22/50 Trans, Hardox. 0478/532.108 (1051)

A v. bétaillère 2 bêtes très bon état. 0479/010.669 (1055)

A v. tracteur Ford 5000 6000 Eur; benne 8T Delaplace 2500 Eur. 0479/325.577 (1056)

A v. camion bétaillère pour bovins et chevaux Volvo FL6 avec garantie. 0496/524.042 (1059)

A v. benne Brimont 12T; Bobcat 543; Weideman 2070CX; mélangeuse 13m3; Case 9555666XL; désileuse pailleuse Jeulin. 0472/930.421 (1061)

MATERIEL (CHERCHE)

Cherche tracteurs Fiat série 90, 80, 66, Ford 4 et 6 cyl, MF série 100, 200, 300, 500, 600, JD série 100, NH série 40, L, TL, TS, M, TM avec bte méca, + série G et 70. M-B NH 1530 à 1550S, 8060 à 8080, TC56, Laverda 4 & 5 secoueurs, ensileuse JD série 6050 et 7000, becs Kemper. 0496/387.222 – 011/376.073 awouters.export@gmail.com (274)

Cherche pièces moissonneuse-batteuse Clayson M133, M135, M103. 0477/797.673 (1040)

Cherche toutes machines agricoles occasion: tracteurs, moiss-batt, presses, charrues, semoirs, etc. 0048 501456753 (310)

Ch tract Case +/-80cv 4x4 chargeur max 4000h année après 2000 très bon état. 087/686.034 après 20h (1029)

Cherche 2 pneus d'occasion 540/65x34 et pneus 440/65x24; chargeur frontal Stoll F15 ou F30 en bon état. 0476/918.876 (1063)

BOVINS

A v. génisses HF Pie N ou Pie R pleines ou vêlées libres IBR de l'Allemagne et génisses de 3-20 mois pour l'élevage ou transplantation d'embryons inscrit ou NI statut I4, brunes suisses et Fleckvieh. 0476/457.347 (044)

A v. génisses PR et PN pleines octob-novembre I2 orig IA inscrites région 080. 0495/337.375 (906)

A v. broutardes Salers 9 mois I3 indemne BVD sélectionneur Salers depuis 1985. 0484/456.563 (996)

A v. vach gén veau taur Highland bio; canard Labrador coureur indien bec jaune; poules poussin allemand; foin petis ballots bio. 0497/862.823 (1002)

A v. cause cessation 15 génisses pleines Limousine statut I2. 0495/503.946 (1003)

A v. génisses pleines Pie Rouge bio pour sept/oct; moto Suzuki 350 DR. 0497/831.298 (1012)

A v. génisses Montbeliardes pleines 5 mois I4 et génisses de 20 mois bonne orig. 0495/323.646 (1015)

A v. tx 6 ans indemnes 9 tares 22 mois et 18 mois; cuve à lait inox 400L. 080/862.458 0472/130.072 (1053)

A v. tx BBB 20 mois déjà servi statut I3 fils d'Accord. 0475/327.668 (1026)

A v. taureau Pie Bleu diverse origine gros format de prairie statut I4. 0474/399.094 (1032)

A v. génisses pleines PN HF 8 mois. 0475/402.158 (1036)

A v. génisses pleines PN statut I20 à vêler à partir d'octobre. 0474/469.293 (1037)

A v. taureaux PN et PR HF I2 origi IA de 12 à 16 mois. 0495/337.375 (825)

A v. 2 taureaux de saillie Limousin 12-15 mois I3 indemne origine Valseur. 0473/501.698 (1046)

A v. pl taureaux 8 mois BBB père Lotto mère Fakir. 0494/673.566 (1052)

A v. 2 taureaux Salers 1 de 19 mois, 1 de 8 mois calme I2 région Gouvy. 080/510.240 080/785.781 soir (1060)

Elev Blond Aquit vend cause santé qques vaches et gén pleines + à saillir bio inscr I3 + kit achat ok région Libramont. 0495/751.463 (1062)

AUTRES ANIMAUX

A v. 2 mini ponettes +/-90cm. 0494/286.492 (954)

A v. poules plein air réforme àpd 20/09 3 Eur/poule 10+1 gratuite. 0473/550.549 0476/911.948 (967)

A donner chiots croisés Border Collie. 0475/568.876 (1039)

A donner B Malinois de 1 an très docile pour manque de temps à m'en occuper région Hannut. 0476/781.403 (1042)

FOURRAGES

A v. paille et foin livrés Belg & GDL. 0032 498501568 (001)

A v. très beau maïs sur pied région Eghezée 1,90ha. 081/855.652 (932)

NOTAIRE

GREZ-DOICEAU

Etude de Maître Valérie MASSON
notaire à 1348 Louvain-la-Neuve, rue de Clairvaux 40/003
Tél. : 010/81.35.61

VENTE PUBLIQUE
Le jeudi 8 octobre 2015 à 16h30,
à la Maison du Notariat, Place Bosch, 17 à 1300 Wavre

TROIS PARCELLES DE TERRE

Lot I. : Commune de Grez-Doiceau, 4eme division Bossut-Gottechain

Une parcelle de terre sise au lieu-dit « Champ de la Croix » suivant titre et « Champ du Populier » suivant cadastre, cadastrée suivant titre et extrait récent de la matrice cadastrale section F n° 266D, pour une contenance de **26 ares 80 centiares.**

Revenu cadastral non indexé : seize euros (16 EUR).

Libre d'occupation.

Lot II. : Commune de Grez-Doiceau, 4eme division Bossut-Gottechain

Une parcelle de terre sise au lieu-dit « Champ de la Croix » suivant titre et « Beaufort » suivant cadastre, cadastrée suivant titre et extrait récent de la matrice cadastrale section G n° 57E, pour une contenance de **36 ares 80 ca**

Revenu cadastral non indexé : vingt-trois euros (23 EUR).

Loué sous couvert d'un bail à ferme verbal.

Lot III. : Commune de Grez-Doiceau, 1ère division

Une parcelle de terre sise au lieu-dit « Fond du Bois Brulé », cadastrée suivant titre et extrait récent de la matrice cadastrale section A n° 616/02A, pour une contenance de **35 ares 20 centiares.**

Revenu cadastral non indexé : dix-neuf euros (19 EUR).

Libre d'occupation.

Situées en zone agricole (lots I et II) et en zone agricole d'intérêt paysager (lot III) au plan de secteur.

Conditions et renseignements en l'étude.

AUBEL

Etude de Jean-Luc & François ANGENOT, notaires associés
rue Xhonneux, 32 à 4840 Welkenraedt
Tél : 087/88.06.77 – Fax : 087/88.35.82

VENTE PUBLIQUE – Séance unique
Le mardi 6 octobre 2015 à 15h30
à la Maison des Notaires de Verviers, Mont du Moulin 17

PÂTURES

Sises en lieux-dits « Lichterberg », « Schever » et « Donsart »

Lot A : (hachures rouges): superficie 20.211m². Mise à prix : 40.000 €
Lot B : (hachures oranges): superficie 8.795 m². Mise à prix : 20.000 €

Possibilité de réunion des deux lots.

Zone agricole au plan de secteur de Verviers-Eupen

Libre d'occupation, Jouissance au paiement du prix

Pour renseignements, conditions, visites et cahier des charges, s'adresser en l'Etude ou consulter les sites www.immoweb.be ou www.notmaison.be.

Les amateurs mariés doivent se présenter ensemble à la vente publique munis de leur carnet de mariage

AGRI-EXPORTS
Jean-Louis TANS propose

Tracteurs	
CASE-IH MX150 7280h Rav	1999
FENDT 933 Profi 5583h Rav	2009
JD 6630 TLS + HCS	2007
JD 7530 TLS 4575 h	2008
JD 6150R TLS + HCS rel av	2013
JD 6210R TLS + HCS rel av	2012
JD 8320 3750 h !! rel av	2002
McCORMICK MTX150	2012
Moissonneuses	
CLAAS 98 SL 4m50 HC	1997
CLAAS 108 SL Maxi 5m10	1992
CLAAS 202 Mega APS 4m50	1993
CLAAS Tucano 320 4m90	2011
JD 2256 4m85	1997
JD T560 6m10	2009
JD T670	2012
JD S680i 9m30	2012
LAVERDA M306 6m60	2004

tél. 071/85 47 85
www.agri-exports.com

WEIDEMANN

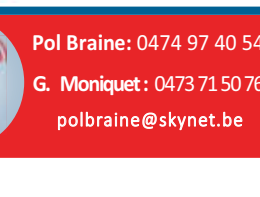

1 x 2070CX, 50 ch, année 2013
1 x 3070CX, 60 ch, année 2013
1 x 4512CC, 40 ch, année 2011
080/410.150
www.thommenschwall.com

LEMKEN DIECI POTTINGER JOHN DEERE
TOUSSAINT
5330 ASSESSE
Tél: 00 32 83 65 53 15
www.ets-toussaint.be

* 1 JD 6215R Directdrive démo
* 1 MB JD T550 6m10 450h 2008
* 1 MB JD 2266 6m10 2383 h
* 1 JD 5720 powerquad 5250h 2004
* 1 JD 8530 ILS 6350 h
* 1 JD 6830 TLS, rel av 7300 h 2007
* 1 JD 6920 TLS HCS rel av 6400h 2007
* 1 JD 6920 TLS rel av 5300 h 2004
* 1 JD 6620 TLS + susp cab 7300 h 2003
* 1 chargeur JD 651 + bac croco
* 1 andaineur Pöttinger 4m60 2015
* 1 faneuse 8 toupies Krone 8.51-8
* 1 faneuse 6 toupies Pöttinger 6m90 2013
* 2 faucheuses-cond. JD 331 2013/2006
* 1 faucheuse-condition. Kuhn FC283
* 1 presse balles rondes JD 990 (12.000 b)
* 1 presse balles rondes Claas Variant 260
* 1 combiné Lemken 3m Démo
* 1 déchaumeur Lemken Karat 3m neuf
* 1 Lemken Karat 5 m semi-porté démo
* 1 déchaumeur Dalbo 4m
* 1 crokillette 5m40

HydroAgri
sprl Henrion et fils
Route de la Tour, 45 - **6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY**
www.hydroagri.be - Tél. 0495/50.39.84 - 061/25.55.37

Constructeur de véhicules agricoles avec PVA
Bétaillères ras-de-sol de 5 à 9m
Plateau 2 et 4 roues

9998677/0515 crt

Pièces de rechange toutes marques livrées

Guidage - Autoguidage
Gestion des tronçons
Agriculture de précision

AGRI VAUX

Pol Braine: 0474 97 40 54
G. Moniquet: 0473 71 50 76
polbraine@skynet.be

VAN DER VEN
PROFESSIONEEL IN VLOERTECHNIEK

SOLS SYNTHETIQUES
pour la salle de traite
en 3 couches
antidérapant
aussi en rénovation
entre deux traites

MURS
peinture à base d'époxy
sur murs cimentés
ou dalles préfabriquées

RENOVATION
MANGEOIRES USEES

Pour plus d'informations:
VAN DER VEN WALLONIE
Luc CORSTJENS
0486/33.15.96
e-mail: luc.corstjens@skynet.be

999856630509 plc jht

ENTRETIEN COMPLET DE VOS GAZONS DE SPORT •
RÉGÉNÉRATION DE VOS PRAIRIES • ENTRETIEN COMPLET DE VOS
HAIES • SERVICE D'HIVER • TRANSPORT • TRAVAUX AGRICOLES

A v. drêches de brasserie. Préat Montignies-le Til. Agréation GMP 04-047 uniquement présent en Belgique. 0475/439.671 (056)

A v. 20ha maïs s/pied ou grains humides bio Ecocert & conventionnel; racines chicon propres, radicelles chicons, pdt de frigo, cubes foin ou préfané bio Ecocert. Mons Couvin Philippeville Rance. 0033 684967337 (915)

A v. betteraves fourragères possibilité livraison. 0478/767.315 (982)

A v. ballots foin +/-300kg 1e coupe très bonne qualité région Chimay. 0497/430.366 (1010)

A v. très beau maïs sur pied 2,70ha région Fosses-La-Ville. 071/711.460 (1016)

A v. maïs sur pied 18ha région Chimay; génisses PN 18 mois; roto 3m Howard. 0478/665.574 (1047)

A v. betteraves fourrage 1ha65. 071/588.765 (1057)

IMMOBILIER

A louer étable pour 56 bovins liés bon état, possible fourrage sur place; machine pour pousse fumier rég Gouvy. 0475/584.024 (978)

Cherche terr env 10 ares max 18km ou minutes Walcourt. Club Immobilier 02/366.94.96 (920)

Terra-projects région wallonne cherche terrains à lotir 50 ares et + étude de faisabilité, valorisation, réalisation de lotissements, contacts Wauters 0476/426.112 ou email terra-projects@hotmail.com (881)

Cherche ferme à reprendre province Hainaut Namur. 0472/106.736 (1058)

EMPLOIS

Atelier mobile. Service technique à domicile, entretien matériel, réparation mécanique, soudure sur mesure. 0474/208.993. Un service économique, rapide et pro! (942)

Ch personne motivée pr alimenter biométhanisation agricole, permis C, temps plein ou partiel. 5340 Gesves. 0498/290.346 (1005)

Ch ouvrier agricole pour expl polyculture-élevage à Geer. Contact et cv denis_devillers@hotmail.com (1050)

DIVERS

Déjà plants en pots p haies & ornement: lauriers 1m=5 Eur, 1m20=6 Eur; photinias 6 Eur, rhodos, spirées, etc. Réservez déjà p octobre: thuyas, ifs, hêtres, hêtres rouges, charmes, aubépines, etc. Voir catalogue sur www.pepphl.be et 2ememain.be CAUSE INDIVISION, certains plants avec conditions spéciales. Contact: lembreeph@skynet.be ou 0498/666.825 (971)

Antigel et huiles Q8, canon à chaleur de 8 tok. Symoens 133 rue de Carnalle 6200 Châtelet. 071/851.358 (980)

Cherche dalles silo (L). 0477/973.692 (1041)

Cherche droit de livraison chicorées. 0498/405.598 (1048)

AGRIMEERT Beaumont — DEUTZ FAHR

071/588.875 - 0495/160.458

Agent officiel Deutz Fahr - Pöttinger

A vendre

- Tracteur Agrotron 150 1998 8100 h
- Agrotron K110 2006 3200 h rel. avt Pont suspendu TB
- DX 6.50 1986 8200 h
- Leyland 86 ch
- IH 743 4x4 1981
- Faucheuse à disques Pöttinger Novacat 302ED 2013 – matériel neuf
- MB Deutz-Fahr 5660 HTS 4,80m 2007 800 h TBE
- Pelle sur chenilles Hyundai 210 2008 1700 h
- Benne Lyonnet 14 T 1994
- Transbordeur Matrot M2001 2001
- Tonne à lisier Agrimat 19.500L DPA + rampe – bras pompage 2013
- Semoir engrais Sulky 2100L 24m '08
- Semoir maïs Kuhn Planter II 1999 TBE
- Pulvé traîné Beyne 1800L 21m 1991
- Pulvé Puljet 800L 15m 1998
- Pulvé Berthoud 600 L 12m
- Epareuse Rousseau PL5700 2003 rotor marteau TBE
- Epandeur Tebbe 14T simple essieux 650R32 2007

SWA sa — POTTINGER

A vendre, compte propre et client :

Matériel neuf / Démo

Valet de ferme **Giant D337T** / 33 ch
Déchaumeur à disques **Pöttinger Terradisc 4001K** 4m
Plateau semi-porté **SWA** / 10m / 22t

Tracteurs

JD 7930 (250cv) / 5600h / '09
JD 6820 (135cv) / 11000h / '03
JD 6810 (125cv) chargeur / 14000h / '00
JD 6910 (135cv) 12.000h/ 00
Valtra 8150 (133cv)
Case-IH 845 (80 cv) 2RM / 6500h / '91

Fenaison

Faneuse **Kuhn GF8501MH** / 8 rotors / '06
Andaineur **Kuhn GA4121GM** / 1 rotor / '00
Andaineur **Kuhn GA7822** / 2 rotors / '06
Andaineur **Kuhn GA8121** / 2 rotors / '09
Bouleuse **JD 864** / couteaux / 6000b. / '11
Bouleuse **JD 864** / couteaux / 4500b. / '11
Bouleuse **JD 580** / ficelle / 12.500b / '98
Autoch. **Pöttinger Jumbo 6610L Combi** / '10
Autoch. **Schuitemaker Rapide 185** / '09

Cultures

Herse rotative **Agram RA3001** / 3m / '07
Distrib. engrais **Bogballe** / 2200L 15m / 99
2 arrach. betteraves **Gilles** disques et socs

Manutention / Transport

Télescop **JD 3420** / 6.700 h / '06
Minipelle **JCB 8025** / 1700h / '07
Porte-container **Bigab 12-15** / '06

Elevage

Désileuse **Trioliet Masterkam** / 3 pts
Distributrice **Silo-Farmer R0120** / 10m³ / 04

Forestier

Remorque forestière + grue **Kesla 12T** / 11

SWA sa
rue du Poteau, 21 / 6950 Harsin
Tél. : 084/21.01.97 / 0471/27.23.25

Reproductions de plaques G

(même fabricant que la plaque officielle délivrée par la D.I.V.)

Panneaux de signalisation
(100% conformes aux nouvelles normes belges)

sur **www.fwa.be**
CONDITIONS SPÉCIALES pour les membres de la FWA

NÉCROLOGIE

Monsieur **Bernard ALGOET**
Né à Braine-le-Comte le 13 octobre 1955
et décédé à Soignies le 6 septembre 2015
Chemin Royal 4 à 7090 Braine-le-Comte

***

Madame **Christiane DANTINNE,** épouse de Léon MELON
Née à Braives le 10 décembre 1947
et décédée à Bruxelles le 26 septembre 2015
La défunte était l'épouse de Léon Melon
et Maman de Christophe Melon, Secrétaires FWA à Hannut.
Les funérailles se dérouleront en l'église Notre-Dame de la Nativité à Braives le jeudi 1er octobre 2015 à 10h30.

***

La Fédération Wallonne de l'Agriculture ainsi que Plein Champ présentent leurs sincères condoléances aux familles

NAISSANCE

Le 26 août 2015, **CHLOE**
Est née chez Adèle et Benoît DEMARCIN-TASIAUX
Grand-Route 3 à 4590 Warzée

La Fédération Wallonne de l'Agriculture ainsi que Plein Champ présentent leurs sincères félicitations aux heureux parents.

CENTRAGRO SCRL

La société Coopérative CENTRAGO active dans la distribution agricole
(collecte de céréales et agrofournitures)

recrute

• UN DÉLÉGUÉ TECHNICO-COMMERCIAL
• UN RESPONSABLE DE DEPOT AGRICOLE
• UN RESPONSABLE LOGISTIQUE

• Profil:
De formation minimale bac+3, vous disposez d'un diplôme de bachelier/ingénieur en agronomie, vous disposez d'une expérience dans le secteur agricole. Vous êtes flexible et autonome. Vous avez l'esprit d'équipe.

• Conditions:
Contrat à durée indéterminée, temps plein, prestations 38 heures/semaine.
Rémunération à définir selon expérience.
Permis de conduire exigé.

Contact: CENTRAGO SCRL
Chaussée Brunehault, 202
B-7120 ESTINNES
melanie@centrago.be

1540-06 jsht

A v. pour compte clients & propre

Tracteurs		
JD 2650	80 ch	6040 h 94
JD 3350	100 ch	12000h 87
JD 5055 E	55 ch	neuf
JD 5080 GF (fruitier)	80 ch	59 h 13
JD 5615 F (fruitier)	90 ch	3000 h 04
JD 6215R	215 ch	démo
JD 6420 + chargeur	110 ch	8500 h 02
JD 6620	140 ch	6800 h 03
JD 6630	135 ch	5350 h 08
JD 7230R TLS	230 ch	2475 h 12
JD 7430 TLS	180 ch	6555 h 08
JD 7530 TLS	200 ch	7634 h 08
JD 7700	150 ch	12423h 94
JD 7710	170 ch	11882h 00
JD 7830 TLS	220 ch	6123 h 09
JD 7930TLS	230 ch	4015 h 08
JD 8310	230 ch	9565 h 01
NH T7.270	270 ch	2400 h 12
Case CVX 175	175 ch	4900 h 11
Ford 7840 SL	100 ch	
Semoirs		
Lemken Hassia DKA 3000		97
Rave Multidrill M300		98
Charrues		
Ovlac 5 socs Varilarge		00
Rabe 4 socs non stop claire-voie		07
Kuhn Varimaster 153 5 socs		Neuf
Déchaumeurs		
Bic Jadin 8m		00
Horsch Terrano semi-porté 6,70m		02
Poussiculteur Jadin 3m		95
Divers		
Ceuilleur Capello Diamant HS8 STOCK		
Benne Fillion 24000 20 T		11
Benne Fillion Fibenne 180 18T		03
Benne Ova 3 essieux		86
Benne Huret 16 T 2 essieux		96

JOHN DEERE — JOSKIN — KUHN

CUYCKENS

rue Roi Albert, 1a - 4280 **CRAS-AVERNAS**
Tél. 019/51 37 38 - fax 019/51 08 58
www.cuyckens.com
sales@cuyckens.com

SCRL AGRIGNIA
9 rue J.B Joannes 4253 DARION
☎ 019/58 87 41 - 0475/28 36 49

Occasion

Smaragd 3m80 fixe
Rouleau à pneu 3m pr herse rotative
Déchaumeur Agrinia 6m
Canadienne Albert 5m
Big Steeno 3m50 17 dents
Dutzi 2m50 avec packer
Rouleau cambridge Väderstad 6,2m semi-porté
Croskillette dble rangée Ø 300, 3m10 large
Bennes Siam 16 T dble ess. ; artisanale 3T
Faucheuse de refus Joskin 2m80 boitier
Faucheuse de refus Robert 2m80 cardan
Semoir engrais Sulky DPX1505 12 à 28m

Matériel neuf de stock

- Herse rotative Frandent 3m roul au choix
- Egalsol Rapid frontal 3m
- Croskillettes articulée 3m 1 et 2 rangées
- Broyeur 3m Omarv
- Benne Fillion 18T essieu suiveur

TOUT POUR LE TRAVAIL DU SOL

Pleinchamp — HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE

Votre petite annonce dans toutes les fermes de Wallonie

FWA

Remplissez LISIBLEMENT cette grille (une case par lettre, une case vide entre chaque mot). Evitez les abréviations incompréhensibles.

Rubrique :

	Forfait 3 lignes
	6 €
	7,50 €
	9,00 €
	10,50 €
	12,00 €
	13,50 €

Par ligne supplémentaire **1,50 €**
cadre **+ 1,50 €**
Montant **€**
Nombre de parution(s): **X** **€**
Réponse au bureau du journal **4,00 €**
Facture **2,50 €**
Total : €

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... n° .....

Code postal : ..... Localité : .....

Téléphone : .....

TVA (si facture) : ..... Date et signature : .....

Comment payer?

Anticipativement:

- ☐ par chèque joint à l'annonce (les chèques sont toujours acceptés). Pas de pièces de monnaie dans les envois.
- ☐ par virement libellé au compte: Iban BE66 1030 1188 0043 - Bic: NICABEBB (joindre la preuve de paiement)

A envoyer à: PLEIN CHAMP
(Petites Annonces)
Chaussée de Namur 47 - 5030 GEMBLOUX

Concours de Frasnes-lez-Couvin

A l'occasion de l'expertise de femelles et de l'expertise supplémentaire de taureaux organisées à Frasnes par la régionale de la Fagne namuroise, le championnat des taureaux a été remporté par Historien de Senzeilles à François Pétillon de Ploegsteert et Philippe et Sébastien Dumay. Taureau complet présentant une belle arrière-main ainsi qu'un bon garrot.

Du côté des femelles, les championnats ont été départagés entre deux élevages: trois pour l'élevage de Pesche à Michel Simon et deux à Christelle Piret.

Hachette de Pesche remporte le championnat des petites génisses avec sa belle attache de queue, sa riche arrière-main et ses bonnes bases.

Le championnat des génisses et primipares revient à Idéale de Pesche, grâce à son bassin bien incliné et son bas de fesse bien fourni.

Enfin le dernier championnat de l'élevage de Pesche est celui des vaches avec Horloge, qui en a impressionné plus d'un ce jour-là. Son arrière-main est peu commune et fut dès lors couronnée.

Emigrée à Christelle Piret de Surice rafle le championnat des petites génisses: complète, fine, puissante avec du format, pure et avec un bon dos. Le même propriétaire décroche aussi le championnat des petits taureaux avec Eldorado, un taureau plaisant, complet et avec de bonnes bases.

Génisses de 8 à 20 mois (A), série de la championne: Hachette (Grommit x Mont Blanc) à Simon Michel, Pesche; Eve (Benhur x Garou) à Piret Christelle, Surice; Ribambelle des Ardoisières (Kubitus x Hamburger) à Bouillon Pierre, Cul-des-Sarts

Génisses de 8 à 20 mois (C), série de la championne: Emigrée (Attribut x Benhur) à Piret Christelle, Surice; Etoile (Destin x Garou) à Piret Christelle, Surice; Lina de l'Escaille (Favori x Domino) à Pierrard Stéphane et Toussaint Bernadette, Boussu-en-Fagne

Primipares de 32 à 44 mois (B), série de la championne: Idéale de Pesche (Benhur x Rocky) à Simon Michel, Pesche; Héloïse de l'Haye aux Leus (Adajio x Xespote) à Bastin Yves, Aublain; Whist de Matignolles (Joker x Occupant) à Pauly Jan, Treignes

Vaches de 44 mois et + (A), série de la championne: Horloge de Pesche (Germinal x Occupant) à Simon Michel, Pesche; Humble de l'Escaille (Adajio x Paysan) à Pierrard Stéphane et Toussaint Bernadette, Boussu-en-Fagne; Astrid (Joker x Magistrat) à Barbier Etienne, Samart

Taureaux de moins de 10 mois, série du champion: Eldorado (Benhur x Impair) à Piret Christelle, Surice; Rabot des Ardoisières (Deputé x Roller) à Bouillon Pierre, Cul-des-Sarts

Taureaux de plus de 10 mois (B), série du champion: Historien de Senzeilles (Jurassic x Bivouac) à Pétillon François et Dumay Philippe et Sébastien, Ploegsteert

Génisses de 20 à 32 mois (A): Beata (Albator) à Barbier Etienne, Samart; Liberté de Senzeilles (Benhur x Kimono) à Dumay Philippe & Sébastien, Senzeille; Infinie de l'Haye aux Leus (Sjaka-Zoele x Ubidet) à Bastin Yves, Aublain

Génisses de 20 à 32 mois (C): Ecossaise del Brouffe (Fiacre x Rambo) à Dupont Yvon-Marie et Moureaux A-F, Mariembourg; Jolie de l'Escaille (Favori x Matériel) à Pierrard Stéphane et Toussaint Bernadette, Boussu-en-Fagne; Hermance (Impatient) à Dordolo G. Et Collart M. Ass., Boussu-en-Fagne

Concours des primipares de 32 à 44 mois (A): Juste de Senzeille (Panache x Germinal) à Dumay Philippe et Sébastien, Senzeille; Idole de l'Escaille (Adajio x Germinal) à Pierrard Stéphane, Pierrard Michet et Quentin, Boussu-en-Fagne; 8692 Daiza del Brouffe (Rambo x Fatal) à Dupont Yvon-Marie et Moureaux A-F., Mariembourg

Vaches de 44 mois et + (C): Fable de l'Haye aux Leus (Xespote x Favori) à Bastin Yves, Aublain; Trappiste de Matignolles (Harisson x Houx) à Pauly Jan, Treignes; Faïence de l'Haye aux Leus (Jonas x Favori) à Bastin Yves, Aublain

Vaches de 44 mois et + (D): Clémentine de l'Escaille (Fétiche x Aimant) à Pierrard Stéphane et Toussaint Bernardette, Boussu-en-Fagne; Séduisante de Matignolles (Paysan x Decide) à Pauly Jan, Treignes; Favorite de l'Escaille (Germinal x Lasso) à Pierrard Stéphane et Toussaint Bernadette, Boussu-en-Fagne

Taureaux de + de 10 mois (A): Filou del Brouffe (4712 x Barbier) à Vanhoutte Philippe, Gimnée

Pleinchamp
HEBDOMADAIRE DE LA FÉDÉRATION WALLONNE DE L'AGRICULTURE
• CHAUSSÉE DE NAMUR, 47 - B-5030 GEMBLOUX
• TÉL. : 081/60.00.60 • FAX: 081/60.04.46
• E-MAIL: pleinchamp@fwa.be

Organe de presse
wWallonne de l'Agriculture

Rédaction : Richard Cydzik, Bernard Kersten, Marie-France Vienne - **Abonnement** : Martine Dewez - **Editeur responsable**: Yvan Hayez , secrétaire général - **Tirage** : 22.500 exemplaires distribués dans toutes les fermes de Wallonie - **Imprimerie**: Corelio - Grand-Bigard - **Prépress**: Proximag